

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland



**REVUE DE L'EXECUTION
BUDGETAIRE
A FIN JUIN 2019**

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	ii
LISTE DES TABLEAUX	iii
LISTE DES GRAPHIQUES	iii
LISTE DES ENCADRES	iii
AVANT-PROPOS.....	iv
INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : EXECUTION GLOBALE DU BUDGET A FIN JUIN 2019	3
DEUXIEME PARTIE : EXECUTION DETAILLEE DU BUDGET A FIN JUIN 2019.....	7
1. les recettes budgétaires	7
1.1 Les recettes internes	7
1.2. Les dons.....	12
2. Les dépenses budgétaires	12
2.1. Les dépenses par nature économique	12
2.2. Les dépenses par programme	15
2.3. Les dépenses selon la classification administrative	23
3. Les soldes Budgétaires	26
4. Le financement.....	27
TROISIEME PARTIE : THEMATIQUES PARTICULIERES	30
1. Les procédures dérogatoires.....	30
1.1 Les régies d'avance.....	30
1.2 Les engagements provisionnels.....	31
1.3 Les dépenses sans ordonnancement préalable et les avances de trésorerie.....	31
2. Les ressources transférées	33
3. Les dépenses sociales	34
4. La situation des marchés publics.....	35
5. Les délais moyens de traitement de la dépense publique.....	37
CONCLUSION :	40
ANNEXES	v
ANNEXE 1: Changements induits par l'ordonnance du 29 mai 2019 sur les grandes rubriques du budget	v
ANNEXE 2 : Récapitulatif de l'exécution budgétaire à fin juin 2019 (en milliards).....	x
ANNEXE 3 : TABLEAU D'EQUILIBRE	xi
TABLE DE MATIERES.....	xii

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Exécution budgétaire à fin juin 2019 (en milliards)	6
Tableau 2: Ressources budgétaires au premier trimestre 2019 (en milliards).....	7
Tableau 3: Recettes non fiscales à fin juin 2019 (en milliards).....	11
Tableau 4: Dépenses par nature économique au 30 juin 2019 (en milliards).....	12
Tableau 5: Exécution des dépenses par programme(en milliards).....	15
Tableau 6: Exécution des dépenses par chapitre budgétaire(en milliards)	23
Tableau 7 : Soldes budgétaires à fin juin 2019 (en milliards)	27
Tableau 8 : Soldes budgétaires à fin juin 2019 (en milliards)	28
Tableau 9: Ressources de trésorerie à fin juin 2019(enmillions de FCFA).....	29
Tableau 10: Situation des dépenses exécutées en procédures exceptionnelles au 30 juin 2019 (en milliards).....	30
Tableau 11 : Situation des régies d'avance au 30 juin 2019 (en milliards)	31
Tableau 12 : Situation des régies d'avance au 30 juin 2019 (en milliards)	32
Tableau 13: Exécution des ressources d'investissement transférées aux CTD par administration (en millions).....	33
Tableau 14 : Exécution des dépenses sociales à fin juin 2019 hors chapitre commun (en milliards).....	35
Tableau 15: Situation de la passation des marchés dans les Services Centraux au 30 juin 2019	36
Tableau 16: Délais de traitement de la dépense publique en 2019.....	39

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Réalisation des recettes internes et leurs composantes(en milliards).....	7
Graphique 2: Réalisation des recettes pétrolières (en milliards)	8
Graphique 3: Réalisation des recettes non pétrolières (en milliards)	9
Graphique 4: Réalisation des recettes fiscales (en milliards)	10
Graphique 5: Exécution des dépenses courantes (en milliards)	13
Graphique 6: Exécution des dépenses d'investissement (en milliards).....	14

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1: Définition et calcul des différents soldes budgétaires	26
---	----

AVANT-PROPOS

Conformément à l'article 85 alinéa 2 de la Loi N° 2018/012 du 11 Juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques, qui dispose que « *Le Gouvernement transmet au Parlement, à titre d'information et aux fins de contrôle, des rapports trimestriels sur l'exécution du budget, en recettes comme en dépenses et sur l'application de la loi de finances. Ces rapports sont mis à la disposition du public* » et de l'article 36 du Code de Transparence et de Bonne Gouvernance qui énonce que « *La situation de l'exécution budgétaire fait l'objet périodiquement, en cours d'année, de rapports publics* », le Ministère des Finances a entrepris d'élaborer une Revue trimestrielle de l'exécution budgétaire.

Cette Revue doit permettre aux différents acteurs de la chaîne budgétaire de juger des objectifs atteints, des progrès réalisés ainsi que de l'utilisation des ressources allouées au cours de chaque trimestre. Par ailleurs, elle doit contribuer à fixer des recommandations qui vont concourir de manière significative et optimale à la correction des manquements constatés à mi-parcours. In fine, ce document vient doter le MINFI d'un outil analytique de suivi régulier de l'exécution budgétaire dans un contexte marqué par la recherche d'une plus grande discipline budgétaire.

Dans ses articulations, la Revue Trimestrielle de l'exécution budgétaire prend en compte tous les pans du budget. Les données utilisées sont issues du TABORD à fin juin 2019 produit par la Division de la Prévision, sur la base des informations de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), du MINEPAT, de la DGB, de la DGI, de la DGD et de la DGTCFM.

Les thématiques particulières concernent les procédures dérogatoires (régies d'avances, avances de trésorerie), les ressources transférées, les dépenses sociales et la situation des marchés publics. Une synthèse des bons et mauvais points de l'exécution budgétaire est également effectuée à titre récapitulatif.

INTRODUCTION

L'exécution du budget de l'Etat au premier semestre 2019 s'est déroulée dans un contexte international marqué par l'accentuation des tensions commerciales et technologiques entre les États-Unis et la Chine, ainsi que par l'incertitude prolongée de l'accord sur le Brexit. Selon les perspectives de l'économie mondiale de juillet 2019, le FMI estime la croissance mondiale à 3,2% contre 3,1% en 2018. Elle demeure modeste, en rapport avec le ralentissement attendu dans certaines économies avancées et pays émergents ou en développement.

Dans les pays avancés, la croissance est estimée à 1,9% en 2019. Aux États-Unis, elle devrait s'établir à 2,6% et dans la zone euro, elle atteindrait 1,3%. Au Royaume-Uni, la croissance s'établirait à 1,3% et au Japon elle devrait être à 0,9%.

Dans les pays émergents, la croissance serait de 4,1%. Elle est estimée à 6,2% en Chine et à 7,0% en Inde.

En Afrique subsaharienne, la croissance du PIB réel est attendue à 3,4%, tirée par les deux plus grandes économies de la région : le Nigéria (+2,3%) et l'Afrique du Sud (0,7%).

Pour ce qui est de la CEMAC, l'activité économique bénéficierait de la hausse du prix du baril de pétrole brut, de l'augmentation de sa production dans certains pays et du dynamisme du secteur non pétrolier. La poursuite des réformes macroéconomiques et structurelles par les États consoliderait la croissance à 3,5% en 2019 contre 1,7% en 2018 avec un taux d'inflation de 2,1%.

Au plan national, l'activité économique connaît un ralentissement.

La croissance est estimée à 4,0% en 2019 contre 4,1% en 2018. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution notamment, la persistance des problèmes sécuritaires, la réduction de la demande des matières premières par la Chine du fait des tensions commerciales avec les États-Unis, l'incendie de la SONARA en fin mai 2019.

L'inflation s'accélère davantage au premier semestre 2019. Elle s'établit à 2,3% contre 1,8% au premier semestre 2018. Cette situation s'explique par le renchérissement des postes « produits alimentaires » (+2,7%), « boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (+4,5%), « articles d'habillement et chaussures » (+8,0%), et « restaurants et hôtels » (+6,0%).

Au plan budgétaire, l'ordonnance N° 2019/001 du 29 mai 2019 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2018/022 du 11 décembre 2018 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019, a apporté un reprofilage du Budget de l'Etat 2019, pour mieux prendre en compte les priorités actuelles du Gouvernement, en maintenant l'objectif de déficit budgétaire à 2% du PIB.

Ainsi, les ressources budgétaires connaissent une hausse substantielle de 361,5 milliards provenant essentiellement d'un accroissement des titres publics émis, des décaissements sur les financements extérieurs et des dons attendus, mais aussi d'une augmentation du niveau des recettes fiscales et pétrolières. Cette nouvelle marge permet de prendre en charge les nombreuses contraintes supplémentaires qui pèsent sur l'exécution du budget de l'Etat 2019, à savoir : la réduction du stock important d'arriérés intérieurs, le relèvement des dépenses d'investissement sur financements extérieurs, la recapitalisation de la Banque des Petites et Moyennes Entreprises, le soutien du prix des carburants à la pompe, la sécurité et le relèvement de l'allocation dédiée à la prise en charge des pensions. Les éléments de ce nouveau cadre sont présentés en annexes avec une estimation de leur impact budgétaire.

PREMIERE PARTIE : EXECUTION GLOBALE DU BUDGET A FIN JUIN 2019

Les recettes budgétaires¹ dans l'ordonnance N°2019/001 du 29 mai 2019 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N°2018/022 du 11 décembre 2018 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019 s'établissent à 3 648,6 milliards.

Au 30 juin 2019, les recettes budgétaires (dons inclus) se situent à 1 609,5 milliards, soit à 44,1% des recettes attendues pour l'année 2019. Elles comprennent 1574,3 milliards de recettes internes et 35,2 milliards de dons. Comparé à la même période de 2018, le total des recettes augmente de 43,3 milliards (+2,8%), du fait de la bonne tenue des recettes pétrolières.

Les recettes pétrolières s'établissent à 276,5 milliards, et affichent un taux de réalisation de 54,6% par rapport aux prévisions de la loi de finance rectificative. En glissement annuel, elles augmentent de 56,3 milliards (+25,6%). Cette performance s'observe principalement au niveau de la redevance SNH qui bénéficie de la hausse de la production pétrolière.

En ce qui concerne les recettes non pétrolières, elles diminuent de 1,2 milliard par rapport à la même période de 2018 pour se situer à 1297,8 milliards. Par rapport aux prévisions annuelles, leur taux de réalisation est de 42,7%. L'évolution de ces recettes s'explique par les baisses des recettes non fiscales (-8 milliards) et des recettes impôts et taxes (-4,3 milliards), atténuées par la hausse des recettes douanières (11,1 milliards).

Les recettes fiscales connaissent une hausse de 6,8 milliards en glissement annuel consécutivement aux augmentations de l'IRPP (23,4 milliard) et de l'Impôt sur les sociétés non pétrolières (11,8 milliards). Toutefois, on enregistre une baisse de 43,6 milliards de la TVA.

S'agissant des dons reçus des partenaires au développement, ils s'élèvent à 35,2 milliards, en baisse de 11,8 milliards en rythme annuel. Par rapport aux 100 milliards d'objectifs annuels, leur taux d'exécution est de 35,2%.

¹En excluant les remboursements des prêts, les emprunts (1 455,0 milliards dont les prêts projets 747,0 milliards ; les prêts FMI de 88 milliards ; les appuis budgétaires de 270 milliards ; les émissions de titres publics 350 milliards et les emprunts bancaires nuls), les recettes budgétaires à caractère définitif dans la loi de finances rectificative s'élèvent à 3 648,6 milliards.

Les dépenses budgétaires²comprennent les dépenses courantes et les dépenses d'investissement. Les prévisions des dépenses budgétaires dans la Loi de finances rectificative sont de 4 137,0 milliards. Au terme du premier semestre 2019, les dépenses budgétaires (base ordonnancement) ont été exécutées à hauteur de 1 885,9 milliards, soit un taux d'exécution de 45,6%. En glissement annuel, elles augmentent de 67,8 milliards (+3,7%).

Les dépenses courantes prévues à 2 659,0 milliards, ont été exécutées à hauteur de 1 269,9milliards (+47,8%) à fin juin 2019. En glissement annuel, elles augmentent de 173,8 milliards (+15,9%), en raison notamment de la reprise du soutien au prix du carburant à la pompe.

Les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de 616 milliards pour une prévision annuelle de 1 478,0milliards, soit un taux d'exécution de 41,7%. Comparées aux réalisations du premier semestre 2018, elles sont en baisse de 106 milliards, dont 64 milliards pour les investissements financés sur ressources extérieures et 42,5 milliards sur ressources intérieures.

Les principales raisons de la baisse des dépenses d'investissement sont entre autres : (i) le retard dans les paiements des décomptes qui entraîne l'arrêt temporaire des chantiers par certains prestataires ; (ii) l'insuffisante appropriation des nouvelles procédures d'exécution des crédits conformément à la Circulaire N°001/C/MINFI du 28 décembre 2018, relativement aux subventions d'investissement et aux fonds de contrepartie.

A fin juin 2019, avec des recettes budgétaires globales de 1 609,5 milliards et des dépenses budgétaires globales de 1 885,9 milliards, le solde budgétaire global s'établit à -339,1 milliards. Le solde primaire est de -223,7 milliards. Hors pétrole, ce solde est de -500,2 milliards.

Le stock d'arriérés de paiement augmente de 59,2 milliards, en lien avec les paiements de 321,1 milliards d'arriérés des exercices antérieurs et une accumulation des instances nouvelles de l'exercice courant de 380,3 milliards.

²Les dépenses budgétaires excluent les amortissements du principal de la dette, les paiements d'arriérés, les prêts accordés par l'Etat.

Le besoin de financement s'établit ainsi à 519,9 milliards. Pour les couvrir, l'Etat a trouvé des ressources non budgétaires issues des prêts projets (325,7 milliards), du financement bancaire (37,0 milliards), des recettes des correspondants (32,7 milliards), et des autres ressources de trésorerie (62,7 milliards). Ces ressources non budgétaires se sont élevées en tout à 517,4 milliards, soit un gap de financement de 2,5 milliards assimilable à un écart statistique.

Tableau 1 : Exécution budgétaire à fin juin 2019 (en milliards)

RUBRIQUES	L.F. 2019	L.F.R 2019 (a)	janv-juin 19 Réalizations (b)	janv-juin 18 Réalizations (c)	Taux de Réalisation (b/a) (%)	Variation	
						f=b-c (abs)	(c/b) (%)
A- RECETTES INTERNES	3 429,5	3 548,6	1 574,3	1 519,2	44,4%	55,1	3,6%
I-Recettes pétrolières	450,0	506,0	276,5	220,2	54,6%	56,3	25,6%
1-Redevance SNH	358,5	414,5	232,1	186,0	56,0%	46,1	24,8%
2- IS pétrole	91,5	91,5	44,4	34,1	48,5%	10,3	30,2%
II- Recettes non pétrolières	2 979,5	3 042,6	1 297,8	1 299,0	42,7%	-1,2	-0,1%
1- Recettes Fiscales	2 899,5	2 924,0	1 263,3	1 256,5	43,2%	6,8	0,5%
a- Recettes des impôts et taxes	2 058,0	2 074,0	898,9	903,2	43,3%	-4,3	-0,5%
dont - IRPP	278,0	292,0	150,3	126,9	51,5%	23,4	18,4%
- TVA	863,0	864,0	283,6	327,2	32,8%	-43,6	-13,3%
- IS non pétrole	350,0	360,0	208,1	196,3	57,8%	11,8	6,0%
- Droits d'accises	220,0	215,0	101,9	100,5	47,4%	1,4	1,4%
- Droits d'enreg.et timbre	123,6	117,5	51,2	51,8	43,6%	-0,6	-1,2%
- TSPP	135,0	130,0	65,6	66,6	50,5%	-1,0	-1,5%
b- Recettes douanières	841,5	850,0	364,4	353,3	42,9%	11,1	3,1%
dont - Droit de douane import.	376,4	355,9	151,3	159,1	42,5%	-7,8	-4,9%
- TVA import.	422,6	372,6	163,5	162,0	43,9%	1,5	0,9%
- Droits d'accises import.	12,8	57,0	24,6	7,7	43,2%	16,9	219,5%
- Droits de sortie	20,4	43,6	17,2	19,4	39,4%	-2,2	-11,3%
2- Recettes non fiscales	180,0	200,0	70,5	78,5	35,3%	-8,0	-10,2%
3- Remboursement de TVA	-100,0	-81,4	-36,0	-36,0	44,2%	0,0	0,0%
B- DONS	79,0	100,0	35,2	47,0	35,2%	-11,8	-25,1%
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES	3 508,5	3 648,6	1 609,5	1 566,2	44,1%	43,3	2,8%
DEPENSES ET PRÊTS NETS							
I- DPENSES BUDGETAIRES							
1-Dépenses courantes	2 663,7	2 659,0	1 269,9	1 096,1	47,8%	173,8	15,9%
Dépenses de personnel	1 058,2	1 032,0	484,5	490,1	46,9%	-5,6	-1,1%
Dépenses de Biens & Services	895,2	802,0	404,7	348,3	50,5%	56,4	16,2%
Dont à régulariser	0,0	0,0	74,5	40,9	-	33,6	82,2%
Transferts et pensions	512,3	617,0	265,3	162,9	43,0%	102,4	62,9%
Intérêts	198,0	208,0	115,4	94,8	55,5%	20,6	21,7%
2- Dépenses d'investissement	1 327,6	1 478,0	616,0	722,0	41,7%	-106,0	-14,7%
Sur financements extérieurs	617,0	775,0	360,9	424,9	46,6%	-64,0	-15,1%
Dont à régulariser	0,0	0,0	0,1				
Sur ressources propres.	670,6	653,0	241,8	284,3	37,0%	-42,5	-14,9%
Dont à régulariser	0,0	0,0	0,1				
Dépenses de restructuration	40,0	50,0	13,3	12,8	26,6%	0,5	3,9%
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	3 991,3	4 137,0	1 885,9	1 818,1	45,6%	67,8	3,7%
II-Prêts nets (Rembour. moins prêts)		-27,0	62,7	0,0			
TOTAL DEPENSES ET PRÊTS NETS	3 991,3	4 110,0	1 948,3	1 818,1	47,4%	130,2	7,2%
Soldes							
Solde budgétaire	-482,8	-461,4	-339,1	-251,9	73,5%	-87,2	34,6%
Solde primaire	-284,8	-253,4	-223,7	-157,1	88,3%	-66,6	42,4%
Solde primaire non pétrolier	-734,8	-759,4	-500,2	-377,3	65,9%	-122,9	32,6%
Variation d'arriérés	-166,8	-248,5	59,2	58,0			

Source : MINFI/DG

DEUXIEME PARTIE : EXECUTION DETAILLEE DU BUDGET A FIN JUIN 2019

1. les recettes budgétaires

Les recettes budgétaires (hors remboursement crédit TVA) se répartissent en 1 574,3 milliards de recettes internes et 35,2 milliards de dons.

Tableau 2: Ressources budgétaires au premier trimestre 2019 (en milliards)

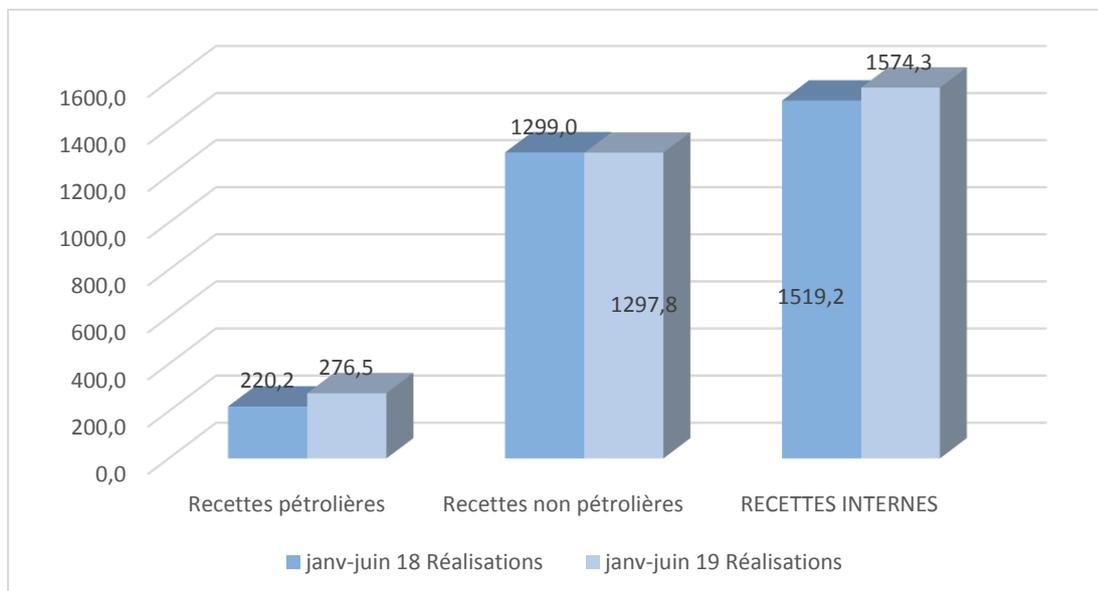
RUBRIQUES	L.F. 2019	L.F.R 2019 (a)	janv-juin 19 Prévisions (b)	janv-juin 19 Réalizations (c)	janv-juin 18 Réalizations (d)	Ecart (e)=(c- b)	Taux de Réalisation (c/b) (%)	Variation	
								f=c-d (abs)	(f/d) (%)
A- RECETTES INTERNES	3 429,5	3 548,6	1 673,3	1 574,3	1 519,2	-99,0	44,4%	55,1	3,6%
I-Recettes pétrolières	450,0	506,0	237,8	276,5	220,2	38,7	54,6%	56,3	25,6%
1-Redevance SNH	358,5	414,5	207,3	232,1	186,0	24,8	56,0%	46,1	24,8%
2- IS pétrole	91,5	91,5	30,5	44,4	34,1	13,9	48,5%	10,3	30,2%
II- Recettes non pétrolières	2 979,5	3 042,6	1 435,5	1 297,8	1 299,0	-137,7	42,7%	-1,2	-0,1%
1- Recettes Fiscales	2 899,5	2 924,0	1 387,5	1 263,3	1 256,5	-124,2	43,2%	6,8	0,5%
a- Recettes des impôts et taxes	2 058,0	2 074,0	985,5	898,9	903,2	-86,6	43,3%	-4,3	-0,5%
dont - IRPP	278,0	292,0	132,6	150,3	126,9	17,7	51,5%	23,4	18,4%
- TVA	863,0	864,0	367,7	283,6	327,2	-84,1	32,8%	-43,6	-13,3%
- IS non pétrole	350,0	360,0	207,2	208,1	196,3	0,9	57,8%	11,8	6,0%
- Droits d'accises	220,0	215,0	113,7	101,9	100,5	-11,8	47,4%	1,4	1,4%
- Droits d'enreg.et timbre	123,6	117,5	57,3	51,2	51,8	-6,1	43,6%	-0,6	-1,2%
- TSPP	135,0	130,0	67,7	65,6	66,6	-2,1	50,5%	-1,0	-1,5%
b- Recettes douanières	841,5	850,0	402,0	364,4	353,3	-37,6	42,9%	11,1	3,1%
dont - Droit de douane import.	376,4	355,9	166,2	151,3	159,1	-14,9	42,5%	-7,8	-4,9%
- TVA import.	422,6	372,6	175,5	163,5	162,0	-12,0	43,9%	1,5	0,9%
- Droits d'accises import.	12,8	57,0	22,0	24,6	7,7	2,6	43,2%	16,9	219,5%
- Droits de sortie	20,4	43,6	22,2	17,2	19,4	-5,0	39,4%	-2,2	-11,3%
2- Recettes non fiscales	180,0	200,0	84,0	70,5	78,5	-13,5	35,3%	-8,0	-10,2%
3- Remboursement de TVA	-100,0	-81,4	-36,0	-36,0	-36,0	0,0	44,2%	0,0	0,0%
B- DONS	79,0	100,0	50,0	35,2	47,0	-14,8	35,2%	-11,8	-25,1%
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES	3 508,5	3 648,6	1 723,3	1 609,5	1 566,2	-113,8	44,1%	43,3	2,8%

Source MINFI/DP

1.1 Les recettes internes

Les recettes internes sont composées des recettes pétrolières et des recettes non pétrolières. Elles sont recouvrées à 1 574,3 milliards, soit un taux de réalisation de 44,4% par rapport à la prévision annuelle fixée à 3 548,6 milliards. Par rapport à l'objectif semestriel de 1 673,3, elles sont en retrait de 99,0 milliards, en raison de la sous performance des recettes non pétrolières. Comparativement à la même période de 2018, elles sont en augmentation de 55,1 milliards (+3,6%).

Graphique 1: Réalisation des recettes internes et leurs composantes(en milliards)

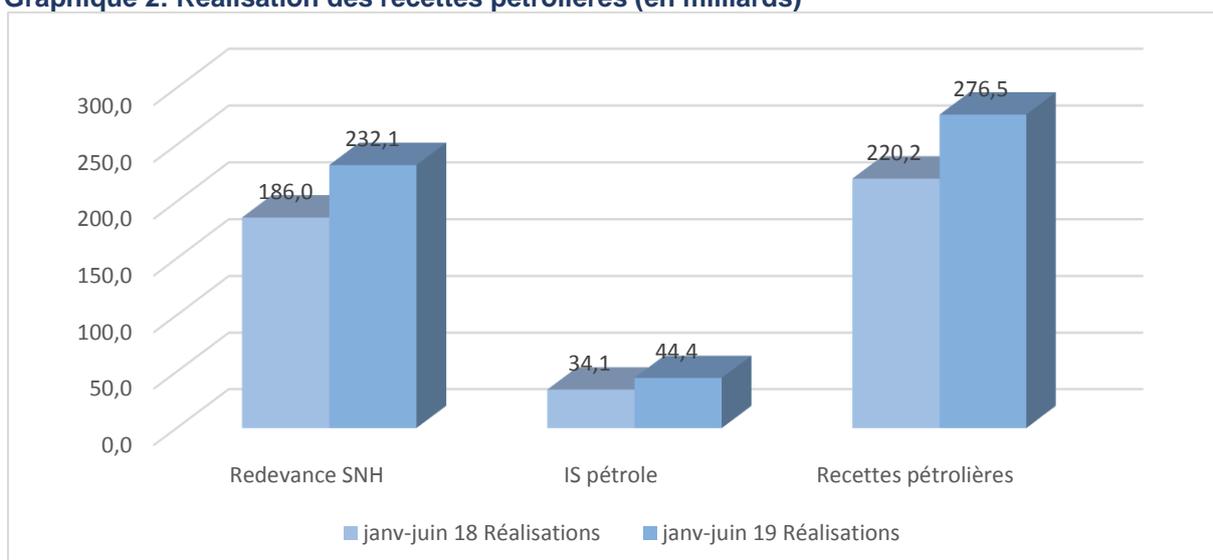


Source : MINFI/DGB

1.1.1. Les recettes pétrolières

Les recettes pétrolières se chiffrent à 276,5 milliards à fin juin 2019. Elles comprennent 232,1 milliards de redevance pétrolière SNH et 44,4 milliards d'impôt sur les sociétés pétrolières. Par rapport aux 237,8 milliards de prévision semestrielle, elles enregistrent un taux de réalisation de 116,3%. En glissement annuel, elles sont en hausse de 56,3 milliards (+25,6%), du fait de l'augmentation de la production pétrolière qui compense la baisse de 6,5% des cours du pétrole.

Graphique 2: Réalisation des recettes pétrolières (en milliards)

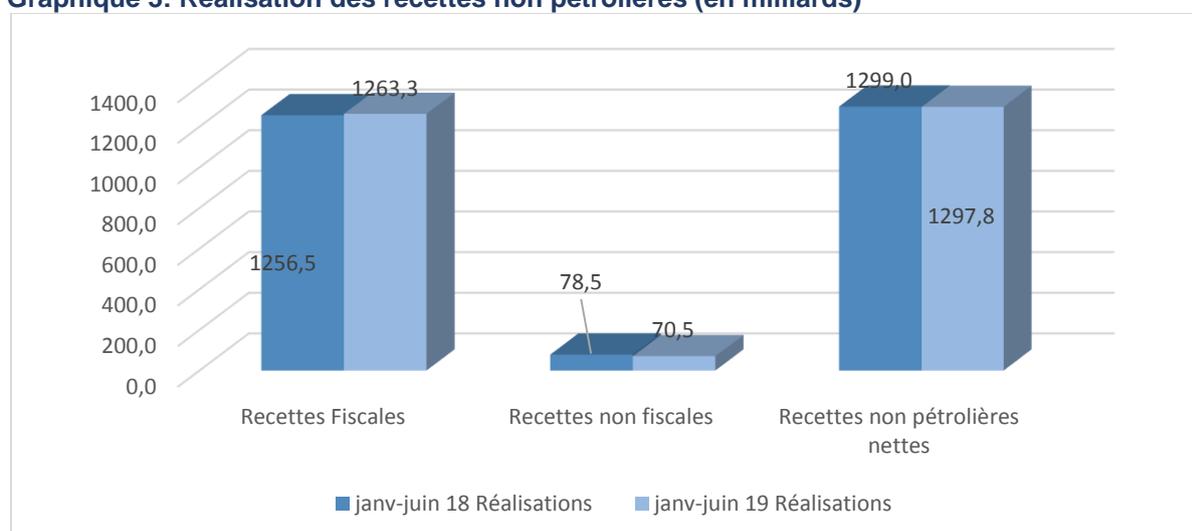


Source : MINFI/DGB

1.1.2. Les recettes non pétrolières

Les recettes non pétrolières, constituées des recettes fiscales et non fiscales, s'élèvent à 1 297,8 milliards à fin juin 2019, soit un taux de réalisation de 42,7% pour une prévision annuelle de 3 042,6 milliards. Par rapport aux 1 435,5 milliards de prévision semestrielle, elles sont en retrait de 137,7 milliards. Cette sous performance s'observe tant au niveau des recettes fiscales que des recettes non fiscales, en liaison avec le ralentissement de l'activité économique. En glissement annuel, les recettes non pétrolières baissent de 1,2 milliard. L'évolution et les réalisations des principales composantes des recettes non pétrolières sont données ci-après.

Graphique 3: Réalisation des recettes non pétrolières (en milliards)



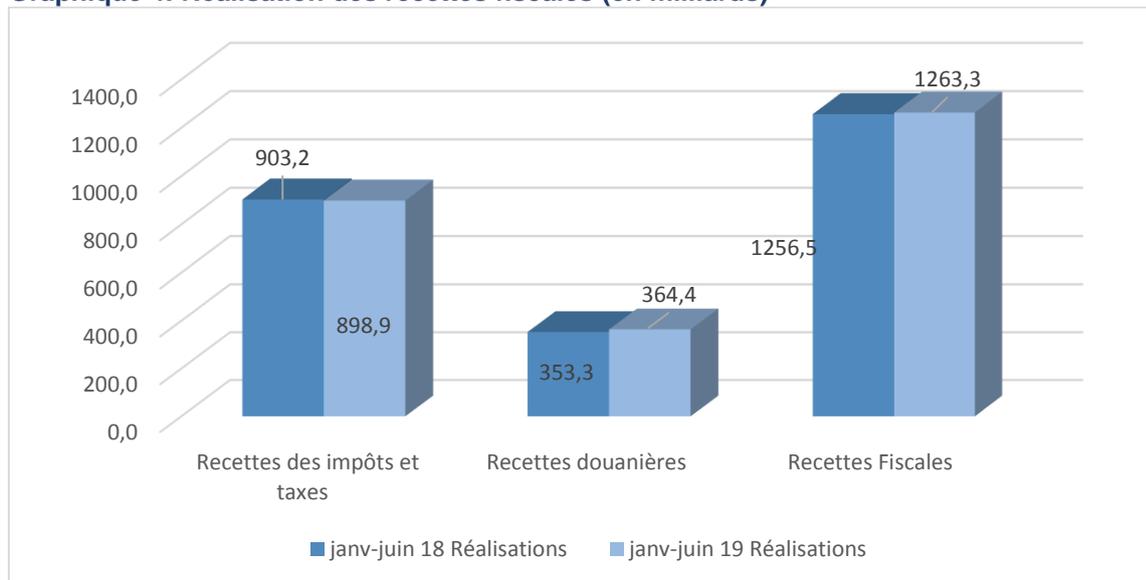
Source : MINFI/DGB

1.1.2.1. Les recettes fiscales

Les recettes fiscales se situent à 1 263,3 milliards à fin juin 2019, soit un taux d'exécution de 43,2% par rapport aux prévisions de la loi de finances rectificative. Comparées aux prévisions semestrielles, ces réalisations sont en retrait de 124,2 milliards. Cette sous performance s'observe tant au niveau des recettes des impôts et taxes que des recettes douanières, en liaison avec la baisse de leur rendement global. De manière spécifique, on note une diminution de la TVA imputable au ralentissement de l'activité économique et un recul des droits d'accises malgré les mesures nouvelles.

En glissement annuel, les recettes fiscales progressent de 6,8 milliards du fait de la hausse des recettes douanières.

Graphique 4: Réalisation des recettes fiscales (en milliards)



Source : MINFI/DGB

❖ Les impôts et taxes

Les impôts et taxes recouverts au terme du premier semestre 2019 s'élèvent à 898,9 milliards, soit un taux de réalisation de 43,3% par rapport aux prévisions de la Loi de finances rectificative. Par rapport aux 985,5 milliards d'objectif du premier semestre, les recettes d'impôts et taxes sont en retrait de 86,6 milliards, soit un taux de réalisation de 91,2%. Cette sous réalisation s'observe principalement au niveau de la TVA et des droits d'accises (qui sont en retrait respectivement de 84,1 milliards et 11,8 milliards par rapport aux prévisions semestrielles).

La sous performance de la TVA est imputable notamment aux manques à gagner de la SONARA, aux difficultés rencontrées par les principales entreprises du secteur des télécommunications et au ralentissement de l'activité économique de manière globale.

La contre-performance du rendement des droits d'accises s'explique quant à elle par la baisse du chiffre d'affaires des entreprises brassicoles. Toutefois, ces contre-performances sont atténuées par la bonne tenue de l'IRPP (+17,7 milliards par rapport aux prévisions semestrielles).

En glissement annuel, les impôts et taxes diminuent de 4,3 milliards, notamment sous l'effet conjugué d'une baisse de 43,6 milliards de la TVA et de la hausse de l'IRPP (+23,4 milliards) et de l'IS non pétrole (+11,8 milliards).

❖ Les recettes douanières

Les recettes douanières recouvrées à fin juin 2019 se chiffrent à 364,4 milliards, soit un taux de réalisation de 42,9% sur des prévisions annuelles de 850,0 milliards. Par rapport aux 402 milliards d'objectif du premier semestre, les recettes douanières sont en retrait de 37,6 milliards, soit un taux de réalisation de 90,6%.

Cette contre-performance s'observe au niveau des droits de douane à l'importation, de la TVA à l'importation et des droits de sortie, respectivement en retrait de 14,9 milliards, 12,0 milliards et 5,0 milliards.

En glissement annuel, les recettes douanières augmentent de 11,1 milliards dû à la baisse des dépenses fiscales, des manques à gagner et l'augmentation des droits d'accises sur l'importation de certains produits (friperie, pneus d'occasion et tabac).

1.1.2.2. Les recettes non fiscales

Les recettes non fiscales sont constituées des revenus du domaine de l'État, des recettes de services, des cotisations pour la retraite, du droit de transit pétrolier et des autres recettes non fiscales (dividendes et recettes assimilées, dividendes versées par des entreprises dont l'État est actionnaire).

Le total des recettes non fiscales recouvrées à fin juin 2019 se chiffre à 70,5 milliards sur un objectif annuel révisé de 200 milliards, soit un taux de réalisation de 35,3%. Par rapport aux prévisions semestrielles de 84,0 milliards, elles sont en retrait de 13,5 milliards. En glissement annuel, elles baissent de 8,0 milliards.

Tableau 3: Recettes non fiscales à fin juin 2019 (en milliards)

Recettes non fiscales	Au 30 juin 2018			Au 30 juin 2019		
	LF 2018	Réalisation	Taux de Réalisation	LFR 2019	Réalisation	Taux de Réalisation
Revenu du domaine	4,2	3,9	92,9	5,0	2,1	42,0
Recettes des services	37,3	19,7	52,8	55,0	6,8	12,4
Cotisations pour la retraite	60,0	23,4	39,0	45,0	19,7	43,8
Droits de transit pétrolier	25,0	13,2	52,8	30,0	17,3	57,7
Autres recettes non fiscales	41,5	18,4	44,3	65,0	24,6	37,8
Total	168,0	78,6	46,8	200,0	70,5	35,3

Source : MINFI /DGB/DGTFCFM

1.2. Les dons

La Loi de finances rectificative prévoit un montant de 100,0 milliards au titre des dons, repartis en 28,0 milliards de dons projet et 72,0 milliards de dons programme. A fin juin 2019, seuls les dons projet ont été mobilisés à hauteur de 35,2 milliards, soit un taux de réalisation de 35,2%.

2. Les dépenses budgétaires

Les dépenses sont notamment présentées selon leur nature économique, leur regroupement par programmes, et leur classification administrative.

2.1. Les dépenses par nature économique

Les dépenses budgétaires prévues dans la loi de finances révisée de l'année 2019 sont de 4137,0 milliards, réparties en dépenses courantes (2 659,0 milliards) et dépenses en capital (1 478,0 milliards). Les réalisations à fin juin 2019 sont de 1 885,9 milliards, soit un taux de réalisation de 45,6%. Par rapport à la même période de l'exercice précédent, elles augmentent de 67,8 milliards.

Tableau 4: Dépenses par nature économique au 30 juin 2019 (en milliards)

RUBRIQUES	L.F. 2019	L.F.R 2019 (a)	janv-juin 19 Réalizations (b)	janv-juin 18 Réalizations (c)	Taux de Réalisation (b/a) (%)	Variation	
						f=b-c (abs)	(c/b) (%)
DEPENSES ET PRÊTS NETS							
I- DPENSES BUDGETAIRES							
1-Dépenses courantes	2 663,7	2 659,0	1 269,9	1 096,1	47,8%	173,8	15,9%
Dépenses de personnel	1 058,2	1 032,0	484,5	490,1	46,9%	-5,6	-1,1%
Dépenses de Biens & Services	895,2	802,0	404,7	348,3	50,5%	56,4	16,2%
Dont à régulariser	0,0	0,0	74,5	40,9	-	33,6	82,2%
Transferts et pensions	512,3	617,0	265,3	162,9	43,0%	102,4	62,9%
Intérêts	198,0	208,0	115,4	94,8	55,5%	20,6	21,7%
2- Dépenses d'investissement	1 327,6	1 478,0	616,0	722,0	41,7%	-106,0	-14,7%
Sur financements extérieurs	617,0	775,0	360,9	424,9	46,6%	-64,0	-15,1%
Dont à régulariser	0,0	0,0	0,1				
Sur ressources propres.	670,6	653,0	241,8	284,3	37,0%	-42,5	-14,9%
Dont à régulariser	0,0	0,0	0,1				
Dépenses de restructuration	40,0	50,0	13,3	12,8	26,6%	0,5	3,9%
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	3 991,3	4 137,0	1 885,9	1 818,1	45,6%	67,8	3,7%

Source : MINFI /DP

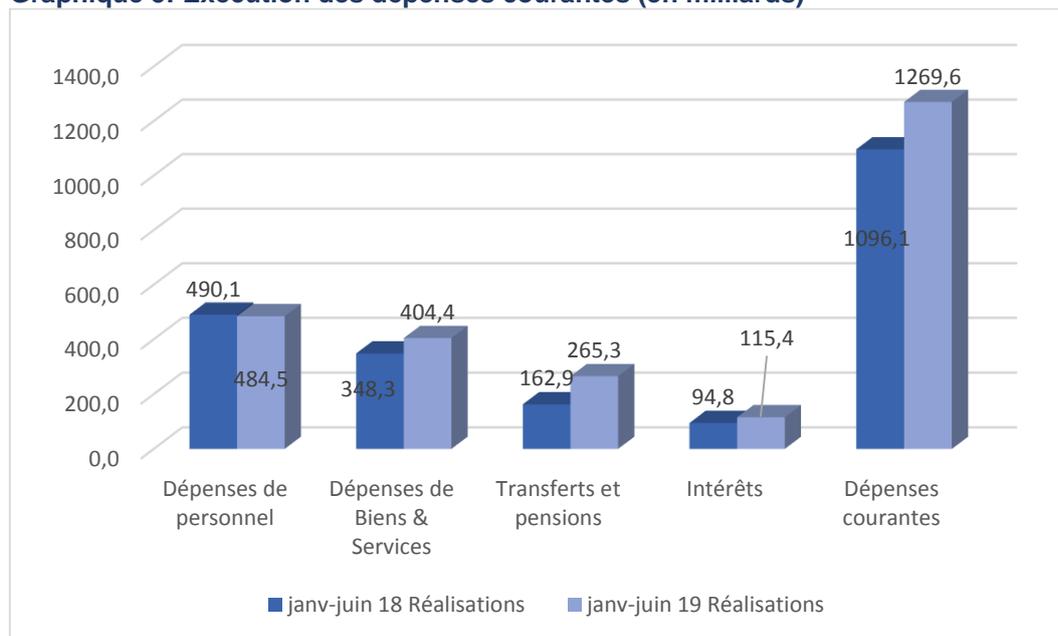
2.1.1. Les dépenses courantes

Les dépenses courantes budgétaires à fin juin 2019 sont de 1 269,9 milliards, soit un taux d'exécution de 47,8% sur une prévision de 2659,0 milliards. Elles sont composées de 484,5 milliards dépenses de personnel, 404,7 milliards de dépenses de biens et services, 265,3 milliards de transferts et subventions et 115,4 milliards d'intérêts. Par rapport à fin juin 2018, elles s'accroissent de 173,8 milliards.

Les dépenses de personnel, exécutées à un taux de 46,9%, sont en baisse de 5,6 milliards par rapport au premier semestre 2018. Cette situation se justifie en partie par l'assainissement du fichier solde dans le cadre de l'opération de comptage physique du personnel de l'Etat (COPPE).

Les dépenses de biens et services qui augmentent de 56,4 milliards en glissement annuel, ont un taux d'exécution de 50,5%. S'agissant des dépenses de transferts et pensions, leur taux d'exécution est de 43,0% et elles augmentent de 102,4 milliards. Quant aux intérêts de la dette publique, leur taux d'exécution se situe à 55,5%.

Graphique 5: Exécution des dépenses courantes (en milliards)



Source : MINFI/DGB

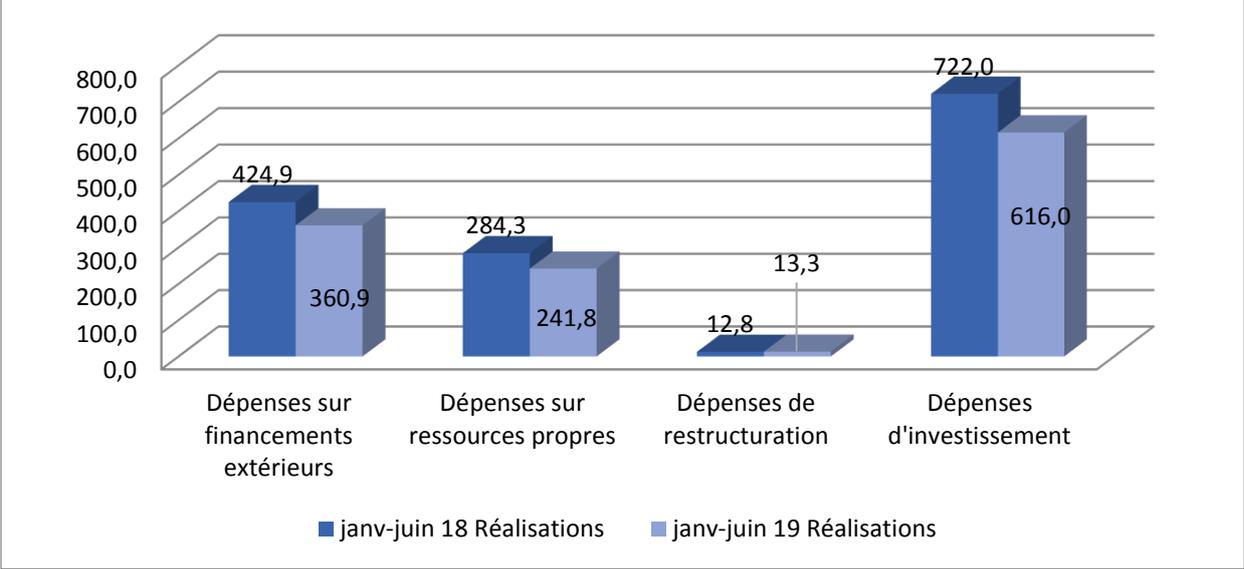
2.1.2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement ont été exécutées à hauteur de 616 milliards (dont 360,9 milliards sur financements extérieurs, 241,8 milliards sur ressources propres) sur une prévision annuelle de 1 478,0 milliards à fin juin 2019, soit un taux d'exécution de 41,7%. Comparées aux réalisations du premier semestre 2018, les dépenses d'investissement sont en baisse de 106 milliards, dont 64 milliards pour les investissements financés sur ressources extérieures et 42,5 milliards sur ressources intérieures.

Le taux d'exécution des dépenses sur financement extérieur est de 46,6% et celui sur ressources propres est de 37,0%. Les dépenses de restructuration se situent à 13,3 milliards avec un taux d'exécution de 26,6%.

Les principales raisons de la baisse des dépenses d'investissement sont: (i) le retard dans l'exécution physique de certains projets à financement conjoint en raison des longs délais pour la mobilisation des fonds de contrepartie; (ii) le retard dans le paiement des décomptes qui entraîne l'arrêt temporaire des chantiers par certains prestataires ; (iii) le retard dans les procédures de contractualisation et d'exécution physique des projets ; (iv) les perturbations des travaux d'investissement dans les régions en crise; (v) l'insuffisante appropriation des nouvelles procédures d'exécution des crédits conformément à la Circulaire N°001/C/MINFI du 28 décembre 2018, relativement aux subventions d'investissement et aux fonds de contrepartie.

Graphique 6: Exécution des dépenses d'investissement (en milliards)



Source : MINFI/DGB

2.2. Les dépenses par programme

La loi de finances 2019 prévoit 154 programmes, dont 54 programmes supports et 100 programmes opérationnels. L'exécution des dépenses budgétaires par programme à fin juin 2019 présente un taux d'exécution au niveau central de 28,6%.

Tableau 5: Exécution des dépenses par programme(en milliards)

ADMINISTRATION	CODEPGRM	AE_LF	CP_LF	Mt_AE	Mt_CP	TAUX EXECUTION
01-PRC	001	19,1	19,1	10,0	6,6	34,55
	002	6,6	6,6	6,5	4,1	62,12
	003	19,5	19,6	13,4	12,7	64,80
02-SRPRC	016	1,2	1,2	0,5	0,4	33,33
	018	6,4	6,4	2,5	1,6	25,00
03-AN	031	0,6	0,6	0,6	0,6	100,00
	032	3,2	3,2	3,2	3,2	100,00
	033	16,9	16,9	16,9	16,9	100,00
04-PM	046	1,9	1,9	1,2	1,2	63,16
	047	11,4	14,3	6,8	5,6	39,16
05-CES	061	1,6	1,6	1,5	1,5	93,75
	062	0,2	0,2	0,2	0,2	100,00
06-MINREX	076	16,1	16,1	3,1	3,1	19,25
	077	2,4	2,4	0,2	0,2	8,33
	078	3,7	3,7	0,1	0,1	2,70
	079	11,9	11,9	3,2	3,1	26,05
07-MINAT	092	11,2	10,8	4,5	4,5	41,67

ADMINISTRATION	CODEPGRM	AE_LF	CP_LF	Mt_AE	Mt_CP	TAUX EXECUTION
	093	6,1	6,1	2,2	2,0	32,79
	094	3,8	3,8	0,1	0,0	0,00
	095	7,1	7,1	1,1	1,1	15,49
08-MINJUSTICE	107	34,0	33,4	11,5	11,3	33,83
	108	18,8	18,8	0,6	0,5	2,66
	109	11,5	8,4	0,8	0,6	7,14
09-COUR SUPREME	121	3,0	3,0	1,0	1,0	33,33
	122	0,9	0,9	0,5	0,5	55,56
	123	0,6	0,6	0,4	0,4	66,67
10-MINMAP	715	3,9	3,9	0,4	0,4	10,26
	716	2,6	2,6	0,9	0,9	34,62
	717	9,3	9,3	3,7	3,7	39,78
11-CONTROLE SUPERIEUR ETAT	136	0,8	0,8	0,2	0,2	25,00
	137	1,8	1,8	0,9	0,9	50,00
	138	2,2	2,2	0,7	0,7	31,82
12-DGSN	151	50,6	25,3	2,3	2,3	9,09
	152	74,2	74,2	25,6	24,7	33,29
	154	2,1	2,1	0,0	0,0	0,00
	155	6,1	6,1	0,1	0,1	1,64
13-MINDEF	166	120,9	119,9	59,4	58,6	48,87
	168	44,4	43,6	24,2	19,7	45,18
	169	10,4	10,3	0,0	0,0	0,00

ADMINISTRATION	CODEPGRM	AE_LF	CP_LF	Mt_AE	Mt_CP	TAUX EXECUTION
	170	60,1	60,2	1,9	1,3	2,16
14-MINAC	181	0,8	0,8	0,4	0,4	50,00
	182	1,9	1,9	0,2	0,2	10,53
	183	2,0	2,0	0,5	0,5	25,00
15-MINEDUB	196	15,1	15,1	0,0	0,0	0,00
	197	175,8	175,8	52,0	51,6	29,35
	198	29,0	29,1	3,2	2,8	9,62
	199	2,3	2,3	0,1	0,1	54,08
16-MINSEP	211	9,8	9,8	5,3	5,3	2,33
	212	86,0	86,0	2,0	2,0	5,00
	213	6,0	6,0	0,3	0,3	30,00
17-MINCOM	227	1,0	1,0	0,3	0,3	32,00
	228	2,5	2,5	0,8	0,8	2,44
18-MINESUP	241	4,8	4,1	0,1	0,1	10,00
	242	2,0	2,0	0,3	0,2	4,55
	243	11,0	2,2	0,1	0,1	20,48
	244	53,7	53,7	11,1	11,0	21,88
19-MINRESI	259	3,2	3,2	0,7	0,7	15,19
	260	7,9	7,9	1,2	1,2	26,26
20-MINFI	271	17,9	17,9	4,7	4,7	47,14
	272	14,0	14,0	6,6	6,6	14,81
	274	8,1	8,1	1,2	1,2	26,26

ADMINISTRATION	CODEPGRM	AE_LF	CP_LF	Mt_AE	Mt_CP	TAUX EXECUTION
	275	18,9	17,9	6,0	4,7	25,00
21-MINCOMMERCE	286	0,4	0,4	0,1	0,1	40,00
	287	3,5	3,5	1,4	1,4	15,79
	288	3,8	3,8	0,7	0,6	42,37
22-MINEPAT	301	5,9	5,9	2,5	2,5	15,32
	302	11,1	11,1	1,7	1,7	31,03
	303	2,6	2,9	0,9	0,9	6,78
	304	44,1	39,8	2,7	2,7	77,78
23-MINTOURL	317	5,7	2,7	2,1	2,1	20,00
	318	1,0	1,0	0,2	0,2	36,84
	320	2,0	1,9	0,8	0,7	54,08
25-MINESEC	331	85,1	83,9	1,0	0,4	0,48
	332	211,3	211,3	113,3	113,3	53,62
	333	62,7	62,6	0,4	0,4	0,64
	334	29,6	29,6	4,6	4,5	15,20
26-MINJEC	346	5,2	5,2	2,6	2,5	48,08
	347	5,1	5,1	1,0	1,0	19,61
	348	4,9	4,9	0,8	0,7	14,29
27-MINDDEVEL	350	3,2	3,2	0,9	0,5	15,63
	351	37,7	37,7	0,0	0,0	0,00
	352	2,5	2,5	0,0	0,0	0,00
28-MINEP	361	1,8	1,8	0,3	0,3	16,67

ADMINISTRATION	CODEPGRM	AE_LF	CP_LF	Mt_AE	Mt_CP	TAUX EXECUTION
	362	1,0	1,0	0,1	0,1	10,00
	363	1,2	1,2	0,2	0,2	16,67
	364	2,1	2,1	0,5	0,5	23,81
29-MINIMIDT	376	5,1	5,1	0,0	0,0	0,00
	377	1,2	1,2	0,1	0,1	8,33
	378	1,2	1,2	0,7	0,7	58,33
	379	3,4	3,4	0,7	0,6	17,65
30-MINADER	391	22,7	23,0	4,5	4,5	19,57
	392	36,3	36,3	4,5	4,5	12,40
	393	21,8	22,0	1,7	1,7	7,73
	394	1,9	1,9	0,5	0,5	26,32
31-MINEPIA	406	18,8	18,8	3,8	3,7	19,68
	407	4,7	4,7	0,7	0,7	14,89
	408	3,7	3,7	0,1	0,1	2,70
	409	8,7	8,7	5,3	5,3	60,92
32-MINEE	421	67,3	65,4	0,6	0,6	0,92
	422	46,9	44,5	4,0	3,8	8,54
	423	104,3	103,7	0,8	0,8	0,77
	424	13,1	13,0	1,1	1,1	8,46
33-MINFOF	960	3,2	3,2	0,5	0,4	12,50
	961	14,2	10,9	0,5	0,5	4,59
	962	4,8	4,8	1,6	1,6	33,33

ADMINISTRATION	CODEPGRM	AE_LF	CP_LF	Mt_AE	Mt_CP	TAUX EXECUTION
	963	2,1	3,4	0,0	0,0	0,00
35-MINEFOP	452	2,6	2,6	0,7	0,7	26,92
	453	13,1	13,1	3,0	3,0	22,90
	454	4,1	4,7	0,6	0,6	12,77
36-MINTP	467	361,6	304,3	36,2	32,0	10,52
	468	96,1	85,6	5,9	5,5	6,43
	469	11,1	5,5	1,2	1,0	18,18
	470	13,8	13,6	4,1	3,8	27,94
37-MINDCAF	481	2,4	2,1	0,4	0,4	19,05
	482	7,4	7,4	1,8	1,8	24,32
	483	2,0	2,0	0,6	0,6	30,00
	484	3,3	3,3	1,4	1,3	39,39
38-MINHDU	496	61,3	39,3	0,9	0,9	2,29
	497	29,9	29,7	0,2	0,1	0,34
	498	73,4	71,7	59,1	52,3	72,94
	499	7,5	6,4	1,8	1,6	25,00
39-MINPMEESA	511	5,3	5,3	2,5	1,3	24,53
	513	3,2	3,2	0,5	0,5	15,63
	514	3,3	3,3	1,5	1,5	45,45
40-MINSANTE	527	47,2	47,2	14,7	14,6	30,93
	528	14,8	14,8	0,1	0,1	0,68
	530	47,3	47,5	7,8	7,5	15,79

ADMINISTRATION	CODEPGRM	AE_LF	CP_LF	Mt_AE	Mt_CP	TAUX EXECUTION
	531	95,9	97,4	13,1	13,1	13,45
41-MINTSS	541	0,3	0,3	0,0	0,0	0,00
	542	2,0	2,0	0,4	0,4	20,00
	543	2,6	2,6	0,7	0,6	23,08
42-MINAS	557	3,9	3,9	0,3	0,3	7,69
	559	2,3	2,3	0,1	0,1	4,35
	570	3,2	3,2	1,3	1,2	37,50
43-MINPROFF	573	1,0	1,0	0,2	0,2	20,00
	574	2,2	2,2	0,6	0,6	27,27
	575	3,3	3,3	0,8	0,8	24,24
45-MINPOSTEL	586	2,2	1,8	0,8	0,8	44,44
	587	50,9	51,0	4,4	4,4	8,63
	588	2,6	2,6	0,8	0,8	30,77
46-MINT	602	1,3	1,3	0,0	0,0	0,00
	603	1,6	1,6	0,1	0,1	6,25
	604	0,8	0,8	0,4	0,4	50,00
	607	2,2	2,3	0,3	0,3	13,04
49- COURS CONSTITUTIONNELLE	720	2,6	2,6	1,1	1,1	42,31
	721	2,7	2,7	0,5	0,5	18,52
50-MINFOPRA	616	0,7	0,7	0,1	0,1	14,29
	617	0,1	0,1	0,0	0,0	0,00
	618	8,1	8,1	2,3	2,2	27,16

ADMINISTRATION	CODEPGRM	AE_LF	CP_LF	Mt_AE	Mt_CP	TAUX EXECUTION
51-ELECAM	631	9,6	9,6	9,6	9,6	100,00
52-COM, NAT, DROIT HOM & LIB	646	0,9	0,9	0,0	0,0	0,00
53-SENAT	716	9,5	9,5	9,5	9,5	100,00
	718	5,7	5,7	5,7	5,7	100,00
54-CNPBM	735	2,8	2,8	2,8	2,8	100,00
55-PENSIONS	661	216,2	216,2	69,5	69,5	32,15
56-DETTE PUBLIQUE D'INVESTIS	667	541,0	541,0	203,5	203,5	37,62
57-DETTE PUBLIQUE INTERIEURE	673	742,0	742,0	170,5	168,4	22,70
60-SUBV ET CONT	679	293,4	293,4	132,7	132,3	45,09
65-DEPENSES COMMUNES	685	361,3	361,3	214,0	207,2	57,35
92-PARTICIPATIONS	697	40,0	40,0	13,3	13,3	33,25
93-REHABILIT./RESTRUCTURAT,	703	10,0	10,0	0,0	0,0	0,00
94-INTERVENTIONS EN INVESTIS	709	116,8	116,8	50,9	48,2	41,27
95-REPORT	715	8,0	8,0	0,0	0,0	0,00
TOTAL		5362,1	5211,8	1 536,44	1 489,41	28,58

Source: MINFI/DGB

2.3. Les dépenses selon la classification administrative

Les dépenses des chapitres budgétaires ordonnancées au niveau des services centraux à fin juin 2019 s'élèvent à 1429,2 milliards, soit un taux d'exécution global de 27,4%. Elles se répartissent en 1210,0 milliards en fonctionnement et 219,12 milliards en investissement. En fonctionnement, le taux d'exécution est de 32,4%, contre 14,8% en investissement.

Tableau 6: Exécution des dépenses par chapitre budgétaire(en milliards)

ADMINISTRATIONS	CP Fonctionnement Modifié (a)	CP Investissement Modifié (b)	Fonctionnement				Investissement				Total	
			Eng. (c)	Ord. (d)	(c)/(a)	(d)/(a)	Eng. (c)	Ord. (d)	(c)/(b)	(d)/(b)	Eng.	Ord.
01 PRC	38,1	7	25,8	16,2	67,7%	42,5%	4,1	3,1	58,6%	44,3%	29,9	19,3
02 SRPRC	5,9	1,6	3	1,5	50,8%	25,4%	0,1	0,1	6,3%	6,3%	3,1	1,6
03 AN	17,5	3,2	17,4	17,4	99,4%	99,4%	3,2	3,2	100,0%	100,0%	20,6	20,6
4:00 PM	11,2	5	7,1	5,3	63,4%	47,3%	0,8	0,5	16,0%	10,0%	7,9	5,8
05 CES	1,2	0,5	1,2	1,2	100,0%	100,0%	0,5	0,5	100,0%	100,0%	1,7	1,7
06 MINREX	30,9	3,2	6,3	5,7	20,4%	18,4%	0,3	0	9,4%	0,0%	6,6	5,7
07 MINAT	24	3,9	7,9	7,4	32,9%	30,8%	0	0	0,0%	0,0%	7,9	7,4
08 MINJUSTICE	54,3	6,2	11,7	11,2	21,5%	20,6%	1,2	0,9	19,4%	14,5%	12,9	12,1
09 COUR SUPREME	3,5	1	1,9	1,5	54,3%	42,9%	0	0	0,0%	0,0%	1,9	1,5
10 MINMAP	14,8	1,1	4,6	3,7	31,1%	25,0%	0,4	0	36,4%	0,0%	5	3,7
11 CONTROLE SUPERIEUR ETAT	4,3	0,5	1,8	1,5	41,9%	34,9%	0	0	0,0%	0,0%	1,8	1,5
12 DGSN	87,2	20,6	25,5	24,5	29,2%	28,1%	2,6	2	12,6%	9,7%	28,1	26,5
13 MINDEF	228,5	5,5	83,8	77,6	36,7%	34,0%	1,7	0,2	30,9%	3,6%	85,5	77,8
14 MINAC	3,6	1,1	1,1	1	30,6%	27,8%	0	0	0,0%	0,0%	1,1	1
15 MINEDUB	196,8	25,5	54,4	52	27,6%	26,4%	0,6	0,4	2,4%	1,6%	55	52,4

ADMINISTRATIONS	CP Fonctionnement Modifié (a)	CP Investissement Modifié (b)	Fonctionnement				Investissement				Total	
			Eng. (c)	Ord. (d)	(c)/(a)	(d)/(a)	Eng. (c)	Ord. (d)	(c)/(b)	(d)/(b)	Eng.	Ord.
18 MINESUP	37,3	24,8	11,5	10,9	30,8%	29,2%	0	0	0,0%	0,0%	11,5	10,9
19 MINRESI	7,7	3,4	2	1,7	26,0%	22,1%	0	0	0,0%	0,0%	2	1,7
20 MINFI	51,3	6,6	15,8	13,3	30,8%	25,9%	2,8	2,1	42,4%	31,8%	18,6	15,4
21 MINCOMMERCE	6,3	1,4	2,2	1,8	34,9%	28,6%	0	0	0,0%	0,0%	2,2	1,8
22 MINEPAT	15,3	44,1	4,5	3,5	29,4%	22,9%	3,3	3,3	7,5%	7,5%	7,8	6,8
23 MINTOURL	3,1	5,6	1,1	0,8	35,5%	25,8%	2	2	35,7%	35,7%	3,1	2,8
25 MINESEC	369,4	18,2	117,8	114,7	31,9%	31,1%	1,6	0,3	8,8%	1,6%	119,4	115
26 MINJEC	11,8	3,5	4	3,7	33,9%	31,4%	0,4	0,3	11,4%	8,6%	4,4	4
27 MINDDEL	4,9	38,7	0,6	0,5	12,2%	10,2%	0,4	0	1,0%	0,0%	1	0,5
28 MINEP	3,9	2,2	1,1	0,9	28,2%	23,1%	0	0	0,0%	0,0%	1,1	0,9
29 MINIMIDT	5,8	5,2	1,6	1,2	27,6%	20,7%	0	0	0,0%	0,0%	1,6	1,2
30 MINADER	29,8	53,2	6,1	6	20,5%	20,1%	5,1	5,7	9,6%	10,7%	11,2	11,7
31 MINEPIA	14	21,8	5,5	5,3	39,3%	37,9%	4,3	3,9	19,7%	17,9%	9,8	9,2
32 MINEE	5,1	221,5	1,2	1,1	23,5%	21,6%	5,3	5	2,4%	2,3%	6,5	6,1
33 MINFOF	11,4	11	2,6	2,4	22,8%	21,1%	0	0	0,0%	0,0%	2,6	2,4
35 MINEFOP	12,8	7,7	3,7	3,6	28,9%	28,1%	0,7	0,6	9,1%	7,8%	4,4	4,2
36 MINTP	53,5	355,4	4,8	3,4	9,0%	6,4%	42,6	34,3	12,0%	9,7%	47,4	37,7
37 MINDCAF	13,1	1,7	4	3,8	30,5%	29,0%	0,1	0,1	5,9%	5,9%	4,1	3,9
38 MINHDU	11	136,1	1,9	1,5	17,3%	13,6%	60	53	44,1%	38,9%	61,9	54,5
39 MINPMEESA	6,3	5,3	2,4	1,6	38,1%	25,4%	2,2	0,9	41,5%	17,0%	4,6	2,5
40 MINSANTE	103,1	103,6	22,3	17,5	21,6%	17,0%	13,4	13,6	12,9%	13,1%	35,7	31,1

ADMINISTRATIONS	CP Fonctionnement Modifié (a)	CP Investissement Modifié (b)	Fonctionnement				Investissement				Total	
			Eng. (c)	Ord. (d)	(c)/(a)	(d)/(a)	Eng. (c)	Ord. (d)	(c)/(b)	(d)/(b)	Eng.	Ord.
41 MINTSS	4,3	0,6	1,1	0,8	25,6%	18,6%	0	0	0,0%	0,0%	1,1	0,8
42 MINAS	6,7	2,7	1,6	1,4	23,9%	20,9%	0	0	0,0%	0,0%	1,6	1,4
43 MINPROFF	5,5	1	1,5	1,2	27,3%	21,8%	0,1	0,1	10,0%	10,0%	1,6	1,3
49 CONSEIL CONSTITUTIONNEL	2,2	0,5	1,1	1,1	50,0%	50,0%	0,5	0,5	100,0%	100,0%	1,6	1,6
50 MINFOPRA	8,2	0,8	2,4	2,2	29,3%	26,8%	0	0	0,0%	0,0%	2,4	2,2
51 ELECAM	9	0,6	8,9	8,9	98,9%	98,9%	0,3	0,3	50,0%	50,0%	9,2	9,2
52 COM, NAT, DROIT HOM & LIB	0,8	0,1	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%	0	0
53 SENAT	12	3,2	11	11	91,7%	91,7%	3,2	3,2	100,0%	100,0%	14,2	14,2
54 CNPBM	2,3	0,5	2,3	2,3	100,0%	100,0%	0,5	0,5	100,0%	100,0%	2,8	2,8
55 PENSIONS	216,2	-	69,5	69,5	32,1%	32,1%	0	0	-	-	69,5	69,5
56 DETTE PUBLIQUE D'INVESTIS	541	-	203,5	203,5	37,6%	37,6%	0	0	-	-	203,5	203,5
57 DETTE PUBLIQUE INTERIEURE	742	-	170,5	165,6	23,0%	22,3%	0	0	-	-	170,5	165,6
60 SUBV ET CONT	293,4	-	132,1	131,6	45,0%	44,9%	0	0	-	-	132,1	131,6
65 DEPENSES COMMUNES	361,3	-	192	174,9	53,1%	48,4%	20,7	21,1	-	-	212,7	196
92 PARTICIPATIONS	-	40	0	0	-	-	13,3	13,3	33,3%	33,3%	13,3	13,3
93 REHABILIT/RESTRUCTURAT,	-	10	0	0	-	-	0	0	0,0%	0,0%	0	0
94 INTERVENTIONS EN INVESTIS	-	116,8	0	0	-	-	50,9	37,9	43,6%	32,4%	50,9	37,9
95 REPORT	-	8	0	0	-	-	0	0	0,0%	0,0%	0	0
TOTAL	3733,7	1478,2	1277	1210	34,2%	32,4%	255,6	219,2	17,3%	14,8%	1532,6	1429,2

Sources :MINFI/DGB

3. Les soldes Budgétaires

Encadré 1: Définition et calcul des différents soldes budgétaires

Le budget de l'Etat est composé de ressources et des dépenses. La différence entre ces ressources et les dépenses constitue le solde budgétaire.

Les ressources budgétaires

Elles englobent les recettes internes et les ressources d'emprunts et dons. Les recettes internes comprennent les recettes pétrolières (redevance SNH et impôts sur les sociétés pétrolières) et les recettes non pétrolières. Les recettes non pétrolières sont constituées : des impôts et taxes intérieurs, des recettes de douanes, des recettes non fiscales et les remboursements des prêts.

Les ressources d'emprunts et dons comprennent : les prêts projets, les prêts programme ou appuis budgétaires, les prêts FMI, les dons, les émissions des titres publics et les emprunts bancaires.

Les dépenses budgétaires

Elles comprennent : les dépenses courantes, les paiements de la dette intérieure, les prêts et les dépenses en capital. Les dépenses courantes englobent : les dépenses de personnel, les pensions, les dépenses de biens et services, les transferts et subventions, les paiements des intérêts de la dette. Les dépenses en capitales sont constituées : des dépenses effectuées sur financements extérieurs, sur financements propres et, des restructurations et réhabilitations.

La prise en compte ou non des différentes rubriques qui constituent les ressources et les dépenses dans le calcul du solde, fait apparaître plusieurs qualificatifs du solde calculé.

Le solde global du budget de l'État correspond à la différence entre les ressources (recettes internes plus les dons) et les dépenses. Trois cas de figure sont possibles : (i) lorsque les ressources dépassent les dépenses, le budget de l'État est dit excédentaire ; (ii) lorsque les ressources sont équivalentes aux dépenses, le budget de l'État est à l'équilibre ; (iii) lorsque les ressources sont inférieures aux dépenses, le budget de l'État est déficitaire.

SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL= RECETTES TOTALES – DEPENSES TOTALES

Le solde primaire est la différence entre les recettes internes plus dons et les dépenses hors intérêts de la dette publiques. Il constitue un indicateur important de la situation budgétaire d'un pays et des risques d'évolution non contrôlée de l'endettement public.

Le solde primaire permet de jauger la capacité de l'État à rembourser sa dette. Il donne une image assez fidèle de l'« effort » d'un gouvernement pour rééquilibrer le solde budgétaire,

indépendamment du poids de l'histoire. Si toutes les recettes sont utilisées pour financer les dépenses hors dette, l'État doit de nouveau emprunter pour rembourser sa dette.

Un déficit primaire correspond à un solde négatif du budget des administrations publiques non compris les intérêts versés sur la dette et les revenus d'actifs financiers reçus. Dans le cas inverse on parle d'excédent budgétaire primaire.

SOLDE PRIMAIRE = RECETTES TOTALES – DEPENSES COURANTES HORS INTERETS DE LA DETTE PUBLIQUE – DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR RESSOURCES PROPRES

Cependant dans le cadre du Programme Economique et Financier conclu avec le FMI, les décaissements relatifs aux dépenses sur financement extérieur sont inclus dans le calcul du solde primaire.

SOLDE PRIMAIRE = RECETTES TOTALES – DEPENSES COURANTES HORS INTERETS DE LA DETTE PUBLIQUE – DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR RESSOURCES PROPRES – DEPENSES SUR FINANCEMENTS EXTERIEURS

Le solde primaire non pétrolier du budget de l'État est la différence entre le solde primaire et les recettes pétrolières

SOLDE PRIMAIRE NON PETROLIER = SOLDE PRIMAIRE -RECETTES PETROLIERES

Au terme du premier semestre de l'exercice 2019, le solde budgétaire est déficitaire de 339,1 milliards. Le solde primaire s'établit à -223,7 milliards. Le solde primaire non pétrolier est déficitaire de 499,9 milliards, en dépassement de 100,9 milliards par rapport au critère du PEF.

Tableau 7 : Soldes budgétaires à fin juin 2019 (en milliards)

RUBRIQUES	L.F. 2019	L.F.R 2019 (a)	Critères du PEF (b)	janv-juin 19 Réalizations (c)	Ecart (d)=(c-b)
Soldes					
Solde budgétaire	-482,8	-461,4	-	-339,1	-
Solde primaire	-284,8	-253,4	-	-223,7	-
Solde primaire non pétrolier	-734,8	-759,4	-399,0	-499,9	-100,9

Source : MINFI/DGB

4. Le financement

Au déficit budgétaire de 339,1 milliards se sont ajoutés des besoins financiers au titre des opérations non budgétaires de 180,8 milliards, composés de l'amortissement de la dette extérieure (128,5 milliards), de l'amortissement de la dette intérieure (16,3 milliards) et du remboursement des crédits de TVA (36,0 milliards). Les besoins financiers se sont en tout élevés à 519,9 milliards.

Pour les couvrir, l'Etat a trouvé des ressources non budgétaires issues des prêts projets (325,7 milliards), du financement bancaire (37,0 milliards), des recettes des correspondants (32,7 milliards), et des autres ressources de trésorerie (62,7 milliards). Ces ressources non budgétaires se sont élevées en tout à 517,4 milliards, soit un gap de financement de 2,5 milliards assimilable à un écart statistique.

Le tableau ci-dessous ressort les différentes composantes des emplois et ressources de financement.

Tableau 8 : Soldes budgétaires à fin juin 2019 (en milliards)

BESOINS DE FINANCEMENT	MONTANT	RESSOURCES DE FINANCEMENT	MONTANT
Déficit budgétaire global	339,1	Prêts projets	325,7
Amortissement de la dette	144,8	Emission des Titres publics (<i>non bancaires</i>)	0
<i>Dettes extérieures</i>	<i>128,5</i>	Appuis Budgétaires	0
<i>Dettes intérieures (hors correspondants)</i>	<i>16,3</i>	Financement bancaire	37,0
Remboursement des crédits TVA	36	<i>Dont compte séquestre TVA</i>	<i>36</i>
Restes à payer Trésor/Arriérés intérieurs y compris dette non structurée CAA(diminution)		Restes à payer Trésor/Arriérés intérieurs y compris dette non structurée CAA(accumulation)	59,2
Dépenses des correspondants	0,0	Recettes des correspondants	32,7
		Autres emprunts	62,7
		Gap financement	2,5
TOTAL	519,9	TOTAL	519,9

Source : MINFI/DGB

S'agissant particulièrement des émissions de titres, qui participent à la gestion de la trésorerie, le Trésor Public a émis sur le marché monétaire de la BEAC à la fin du premier semestre 2019 des BTA pour un montant 172,0 milliards et les OTA pour un montant de 189,377 milliards. Sur la même période, les remboursements ont atteint la somme de 112 milliards pour les BTA. Soit un financement net de 249,4 milliards. Les titres émis par le Trésor ont essentiellement été acquis par les banques commerciales, dont 87,1% par les banques résidentes.

Tableau 9: Ressources de trésorerie à fin juin 2019(en millions de FCFA)

Libellé	Montant en millions de FCFA
Encours au 31/12/2018	903 600
BTA	92 000
ECMR 5,5% 2014-2019	37 500
ECMR 5,5% 2016-2021	123 750
ECMR 5,6% 2018-2023	200 000
Eurobond	450 350
Émission du 01/01/2019 au 30/06/2019	361 377,1
BTA	172 000
Janvier	32 000
Février	70 000
Mars	20 000
Avril	20 000
Mai	10 000
Juin	20 000
OTA	189 377,1
Janvier	-
Février	14 770
Mars	-
Avril	-
Mai	121 022
Juin	53 585,1
Remboursement du 01/01/2019 au 30/06/2019	112 000
BTA	112 000
Janvier	27 000
Février	10 000
Mars	40 000
Avril	5 000
Mai	10 000
Juin	20 000
Encours au 30/06/2019	1 147 977,1
BTA	147 000
OTA	189 377,1
ECMR 5,5% 2014-2019	37 500
ECMR 5,5% 2016-2021	123 750
ECMR 5,6% 2018-2023	200 000
Eurobond	450 350

Source : MINFI/DGTCFM

TROISIEME PARTIE : THEMATIQUES PARTICULIERES

1. Les procédures dérogatoires

La procédure normale d'exécution de la dépense comporte quatre étapes : l'engagement, la liquidation, l'ordonnancement et le paiement. Les trois premières constituent la phase administrative, Les procédures dérogatoires sont relatives aux dépenses qui ont fait l'objet de paiement sans respecter la phase administrative, et qui doivent être régularisées a posteriori. Il s'agit des régies d'avances et des avances de trésorerie.

La Circulaire N°001/MINFI du 28 Décembre 2018, portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2019 a prescrit la limitation du recours aux procédures dérogatoires.

Tableau 10: Situation des dépenses exécutées en procédures exceptionnelles au 30 juin 2019 (en milliards)

RUBRIQUES	CUMUL	
	Montant	Pourcentage
REGIE D'AVANCE	19,6	1,1%
ENGAGEMENT PROVISIONNEL (CAN)	48,0	2,7%
AVANCES DE TRESORERIE (hors frais de justice)	53,0	3,0%
TOTAL (NUMERATEUR)	120,6	6,8%
Pour mémoire		
TOTAL DEPENSES (Hors service de la dette et FINEX)	1 770,2	

Source : MINFI/DGB

1.1 Les régies d'avance

Les régies d'avance qui remplacent les caisses d'avance servent à fluidifier les petites opérations financières quotidiennes, pour lesquelles l'application de l'ensemble des étapes habituelles de la dépense serait trop contraignante. Elles permettent à un régisseur, autorisé et sous la responsabilité du comptable, à procéder au paiement des menues dépenses. Toutes les régies d'avance ouverte au cours de l'exercice doivent être clôturées au 31 Décembre.

La procédure de régie d'avance est devenue opérationnelle au cours de l'exercice 2019. Au terme du premier semestre 2019, 365 régies d'avance sont ouvertes pour un volume annuel de 35,8 milliards. Les encaisses engagées sont évaluées à 11,5 milliards. Au 30 juin 2019, le montant des dépenses exécutées par le biais des régies d'avance s'élève à 19,6 milliards.

Tableau 11 : Situation des régies d'avance au 30 juin 2019 (en milliards)

DESIGNATION	NOMBRE DE REGIES	VOLUME ANNUEL	ENCAISSE
Régies créés	34	3,5	1,4
Régies ouvertes	331	32,3	10,1
TOTAL	365	35,8	11,5

Source : MINFI/DGB

1.2 Les engagements provisionnels

Cette catégorie de dépenses concerne les opérations qui entraînent une créance sur les comptes des correspondants sans contrepartie réelle. En 2018, Il s'agit principalement des dépenses relatives à la préparation de la CAN, des fonds de contrepartie, des subventions, des dépenses du guichet d'investissement du Fonds routier.

En tant que procédures dérogatoires, le recours aux engagements provisionnels doit être marginal afin d'optimiser la gestion de la trésorerie, en évitant de constituer des liquidités oisives pouvant être utilisées pour le règlement des dépenses effectives.

A fin juin 2019, le montant des engagements provisionnels est de 48 milliards, soit 2,7% du total des dépenses exécutées en procédures exceptionnelles.

1.3 Les dépenses sans ordonnancement préalable et les avances de trésorerie

Les dépenses sans ordonnancement préalable sont celles dont la phase de paiement précède la phase administrative (engagement, liquidation et ordonnancement). Les avances de trésorerie sont quant à elles, des paiements effectués sans respect des règles de la procédure normale de dépenses notamment sans engagement, liquidation et ordonnancement préalables. En d'autres termes, elles correspondent aux débloquages effectués pour faire face à des situations urgentes ou exceptionnelles. Leur exécution est toutefois subordonnée à l'autorisation expresse du Ministre des Finances et l'attestation de disponibilité de crédit délivrée par le Directeur Général du Budget. Ladite attestation indique clairement l'imputation budgétaire qui supportera la dépense au moment de la régularisation budgétaire.

Au terme du premier semestre 2019, les décaissements au titre des dépenses sans ordonnancement préalable se chiffrent à 677,19 milliards et concernent

les financements extérieurs (360,0 milliards) et le service de la dette extérieure et intérieure en principal et intérêts (317,19 milliards). Seul le service de la dette a fait l'objet de couverture et de régularisation à hauteur de 271,37 milliards.

Les avances de trésorerie quant à elles, ont fait l'objet de déblocage pour 65,17 milliards répartis en 52,85 milliards de dépenses de fonctionnement, 12,19 milliards de frais de justice et 0,13 milliard de dépenses d'investissement. Leur régularisation a été réalisée à hauteur de 6,52 milliards.

Pour l'ensemble de ces dépenses, les demandes de couverture budgétaire en régularisation sont en cours de traitement au niveau de la Direction Générale du Budget afin de permettre à la Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire de les apurer avant la clôture de l'exercice. Il convient de signaler que, les avances de trésorerie posent un problème de sincérité et de justification de la qualité de la dépense dans l'exécution du budget. Par ailleurs, plusieurs dépenses à régulariser peuvent rester non couvertes en fin d'année du fait de l'indisponibilité des crédits budgétaires.

Le recours aux avances de trésorerie expose au risque des dépenses extrabudgétaires, accentuant le déséquilibre budgétaire. De même, la nécessité de procéder à la couverture desdites dépenses peut entraîner un effet d'éviction sur celles budgétisées avec comme conséquence le non-respect du principe de la spécialité budgétaire.

Sous un autre angle, le recours aux avances de trésorerie encourage la gestion des fonds publics en dehors du réseau des caisses du trésor public au profit d'autres circuits, battant en brèche le principe du monopole du trésor dans le recouvrement, le maniement et la conservation des deniers publics.

Tableau 12 : Situation des dépenses sans ordonnancement préalable et avances de trésorerie au 30 juin 2019 (en milliards)

Nature des dépenses	Décaissements	Régularisations	Couvertures attendues
Dépenses sans ordonnancement préalable			
Décaissements FINEX	360	0	360
Service de la dette (intérieure et extérieure)	317,19	271,37	45,83
<i>Sous-total dépenses sans ordonnancement préalable</i>	677,19	271,37	405,83
Avances de trésorerie			
Investissement	0,13	0	0,13
Fonctionnement	65,04	6,52	58,52
<i>Dont Frais de justice</i>	<i>12,19</i>	<i>0</i>	<i>12,19</i>
<i>Sous-total avances de trésorerie</i>	65,17	6,52	58,65
TOTAL	742,37	277,89	464,48

Sources : DGB et DGTCFM

2. Les ressources transférées

Les dépenses liées à la mise en œuvre de la décentralisation s'effectuent conformément aux dispositions des lois N°2004/017 du 22 juillet 2004, N°2009/011 du 10 juillet 2009 et N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant respectivement orientation de la décentralisation, régime financier des collectivités territoriales décentralisées et, régime financier de l'Etat et des autres entités publiques.

En effet, compte tenu du caractère prépondérant et significatif de la décentralisation dans le processus de développement, certaines ressources sont mises à la disposition des collectivités territoriales par l'administration centrale. Ces ressources connues sous la dénomination de ressources transférées sont nécessaires à ces collectivités pour exercer leurs compétences. Elles leur sont dévolues soit par transfert de fiscalité, soit par dotations, soit les deux à la fois.

S'agissant des ressources d'investissement transférées aux collectivités territoriales décentralisées en fonction des compétences, elles sont évaluées dans le budget 2019 à 55,3 milliards réparties entre 18 administrations. A fin juin 2019, le taux d'engagement desdites ressources (hors MINDDEVEL) est de 14,9% soit 8,2 milliards dont 6,4 milliards ordonnancés. En glissement annuel, le montant total des ordonnancements sur ressources transférées en fonction de compétence est en augmentation de 2,8 milliards.

Tableau 13: Exécution des ressources d'investissement transférées aux CTD par administration (en millions)

ADMINISTRATIONS	MONTANTS				TAUX D'EXECUTION (%)		
	DOTATION	ENG,	LIQ,	ORD,	ENG,	LIQ	ORD
MINAC	110,0	27,5	23,0	23,0	25,0	20,9	20,9
MINEDUB	12 152,6	1 613,7	1 153,2	1 153,2	13,3	9,5	9,5
MINSEP	160,0	-	-	-	-	-	-
MINCOMMERCE	496,5	46,2	6,5	6,5	9,3	1,3	1,3
MINTOUL	1 200,0	69,7	65,2	65,2	5,8	5,4	5,4
MINJEC	590,9	117,6	38,1	38,1	19,9	6,5	6,5
MINEPDED	563,0	70,5	50,5	50,5	12,5	9,0	9,0
MINADER	6 574,0	1 327,3	1 051,1	1 051,1	20,2	16,0	16,0
MINEPIA	3 000,0	152,9	75,4	75,4	5,1	2,5	2,5

ADMINISTRATIONS	MONTANTS				TAUX D'EXECUTION (%)		
	DOTATION	ENG,	LIQ,	ORD,	ENG,	LIQ	ORD
MINEE	6 266,1	294,0	210,8	210,8	4,7	3,4	3,4
MINFOF	211,7	-	-	-	-	-	-
MINEFOP	558,6	86,6	10,2	10,2	15,5	1,8	1,8
MINTP	11 976,6	3 442,0	2 955,5	2 955,5	28,7	24,7	24,7
MINHDU	-	-	-	-	-	-	-
MINPMEEESA	3 563,0	307,9	270,0	270,0	8,6	7,6	7,6
MINSANTE	666,0	199,0	158,0	158,0	29,9	23,7	23,7
MINAS	6 457,2	445,6	295,6	295,6	6,9	4,6	4,6
MINPROFF	312,5	73,4	63,4	63,4	23,5	20,3	20,3
TOTAL	55 383,4	8 277,9	6 430,3	6 430,3	14,9	11,6	11,6

Source : MINEPAT/DGEPIP

3. Les dépenses sociales

Au 30 juin 2019, les dépenses sociales base ordonnancement sont réalisées à hauteur de 307,2 milliards, soit un taux d'exécution de 40,5%. Au regard du plancher du mois de juin 2019 (325 milliards), le critère du PEF n'est pas atteint, soit un GAP de 13,7 milliards.

Compte tenu des chiffres obtenus au mois de juin, il est nécessaire de poursuivre la mise en œuvre des mesures permettant de relever substantiellement le montant de ces dépenses pour les prochains mois. Parmi ces mesures, figurent : la poursuite des couvertures budgétaires, le maniement rationnel des outils de régulation budgétaire, le recensement intégral de tous les appuis affectés au profit des dépenses sociales sur tous les chapitres communs et dans les projets à financements extérieurs, l'accélération des projets d'investissement dans les ministères concernés.

Tableau 14 : Exécution des dépenses sociales à fin juin 2019 hors chapitre commun (en milliards)

CHAPITRE	TOTAL			FONCTIONEMENT			INVESTISSEMENT		
	CP révisé	Juin 2019	Taux d'exécution	CP révisé	Juin 2019	Taux d'exécution	CP révisé	Juin 2019	Taux d'exécution
MINEDUB	222,3	92,6	41,7%	196,8	83,6	42,5%	25,5	9	35,3%
MINESEC	387,6	168,1	43,4%	369,4	166,6	45,1%	18,2	1,5	8,2%
MINJEC	11,8	5,4	45,8%	11,8	5,4	45,8%	-	-	-
MINEFOP	20,5	6	29,3%	12,8	5,2	40,6%	7,7	0,8	10,4%
MINSANTE	103,2	31	30,0%	103,2	31	30,0%	-	-	-
MINTSS	4,3	1,4	32,6%	4,3	1,4	32,6%	-	-	-
MINAS	6,8	2,5	36,8%	6,8	2,5	36,8%	-	-	-
MINPROFF	5,5	1,8	32,7%	5,5	1,8	32,7%	-	-	-
TOTAL	761,9	308,8	40,5%	710,5	297,5	41,9%	51,4	11,3	22,0%
DEP. COMM.		2,5							
TOTAL GENERAL		311,3							
PLANCHER DU PEF		325							
ECART		-13,7							

Source : MINFI/DGB

4. La situation des marchés publics

Pour l'exercice 2019, 603 projets ont été recensés dans le plan de passation des marchés publics. Pour ces projets, 507 dossiers d'appel d'offre (DAO) sont attendus et 444 ont été transmis aux différentes commissions de passation des marchés. Après analyse de ces DAO, 311 contrats de marchés ont été attribués parmi lesquels 184 ont fait l'objet de signature et 21 ont été réceptionnés.

Globalement, la situation se présente comme suit :

- taux de lancement des Appels d'Offres : 71,2% contre 73% à la même période de l'année dernière, soit une baisse de 1,8 point ;
- taux d'attribution des marchés : 51,6% contre 44,8% à la même période de l'année dernière, soit une hausse de 6,8 points ;
- taux de signature : 36,3% contre 28,9% à la même période de l'année dernière, soit une hausse de 7,4 points ;
- taux de réception : 3,5% contre 2,3% au 30 juin 2018, soit une hausse de 1,15 point.

Au 30 juin 2019, seules trois (03) administrations affichent un taux de signature de 100%. Il s'agit du MINMAP, de la DGSN et de la CNDHL. Par contre, 09 administrations affichent toujours un taux de signature des marchés nul. Il s'agit du : CES, CS, MINAC, MINFI, MINCOMMERCERCE, MINADER, MINTSS, MINT, CNPBM.

De ce qui précède, il convient de remarquer que la passation des marchés connaît certes une amélioration par rapport à l'année 2018, toutefois de longs délais existent entre l'attribution et la signature des marchés.

Tableau 15: Situation de la passation des marchés dans les Services Centraux au 30 juin 2019

ADMINISTRATION	Nombre de projets recensés (a)	Nombre de DAO attendus (b)	Nombre de DAO reçus (c)	Nombre des AO lancés (d)	% AO Lancés/DAO reçus (d)/(b)	Nombre de contrats attribués (e)	%d'attribution (e)/a	Nombre de marchés signés	Taux de Signature	Nombre de marchés réceptionnés	% Marchés réceptionnés/ projets recensés	Nombre de DAO attendus en CCP M
04-SPM	13	13	13	13	100,00	13	100,00	6	46,15	2	15,38	0
05-CES	1	1	1	1	100,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
06-MINREX	14	14	9	9	64,29	4	28,57	1	7,14	0	0,00	0
07-MINAT	13	13	13	12	92,31	9	69,23	2	15,38	1	7,69	1
08-MINJUSTICE	13	13	13	12	92,31	3	23,08	3	23,08	3	23,08	0
09-CS	5	3	3	3	100,00	3	60,00	0	0,00	0	0,00	0
10-MINMAP	3	2	2	1	50,00	3	100,00	3	100,00	2	66,67	0
11-CONSUPE	2	2	2	2	100,00	1	50,00	1	50,00	0	0,00	0
12-DGSN	2	2	2	2	100,00	2	100,00	2	100,00	2	100,00	0
13-MINDEF	8	8	8	6	75,00	3	37,50	3	37,50	0	0,00	0
14-MINAC	11	8	8	8	100,00	5	45,45	0	0,00	0	0,00	0
15-MINEDUB	9	9	7	7	77,78	4	44,44	4	44,44	0	0,00	0
16-MINSEP	10	8	8	8	100,00	7	70,00	6	60,00	0	0,00	0
17-MINCOM	12	8	6	6	75,00	9	75,00	1	8,33	1	8,33	0
18-MINESUP	26	24	17	17	70,83	11	42,31	1	3,85	0	0,00	0
19-MINRESI	16	16	16	16	100,00	13	81,25	12	75,00	0	0,00	0
20-MINFI	1	1	1	1	100,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
21-MINCOMMERCERCE	10	9	9	9	100,00	7	70,00	0	0,00	0	0,00	0
22-MINEPAT	14	14	14	8	57,14	6	42,86	3	21,43	0	0,00	3
23-MINTOUL	11	11	11	11	100,00	11	100,00	6	54,55	0	0,00	0
25-MINESEC	43	31	27	27	87,10	27	62,79	19	44,19	2	4,65	0

ADMINISTRATION	Nombre de projets recensés (a)	Nombre de DAO attendus (b)	Nombre de DAO reçus (c)	Nombre des AO lancés (d)	% AO Lancés/DAO reçus (d)/(b)	Nombre de contrats attribués (e)	% d'attribution (e)/a	Nombre de marchés signés	Taux de Signature	Nombre de marchés réceptionnés	% Marchés réceptionnés/ projets recensés	Nombre de DAO attendus en CCP M
26-MINJEC	20	12	10	10	83,33	5	25,00	5	25,00	1	5,00	3
27-MINDDEVEL	5	5	4	1	20,00	1	20,00	1	20,00	1	20,00	0
28-MINEPDED	12	11	10	9	81,82	8	66,67	8	66,67	0	0,00	1
29-MINMIDT	14	14	12	11	78,57	11	78,57	6	42,86	0	0,00	1
30-MINADER	74	68	47	39	57,35	22	29,73	0	0,00	0	0,00	0
31-MINEPIA	19	15	15	15	100,00	9	47,37	7	36,84	0	0,00	0
32-MINEE	7	7	6	3	42,86	5	71,43	5	71,43	0	0,00	0
33-MINFOF	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
35-MINEFOP	11	9	7	7	77,78	8	72,73	1	9,09	1	9,09	0
36-MINTP	25	23	19	19	82,61	6	24,00	2	8,00	0	0,00	0
37-MINDCAF	8	5	4	4	80,00	3	37,50	1	12,50	0	0,00	0
38-MINHDU	56	32	31	3	9,38	43	76,79	39	69,64	2	3,57	0
39-MINPMEESA	23	23	20	20	86,96	19	82,61	19	82,61	2	8,70	0
40-MINSANTE	52	50	50	23	46,00	11	21,15	1	1,92	0	0,00	0
41-MINTSS	6	6	6	6	100,00	5	83,33	0	0,00	0	0,00	0
42-MINAS	9	4	4	4	100,00	9	100,00	8	88,89	1	11,11	0
43-MINPROFF	4	4	4	4	100,00	3	75,00	3	75,00	0	0,00	0
45-MINPOSTEL	6	3	3	3	100,00	2	33,33	2	33,33	0	0,00	0
46-MINT	4	4	4	3	75,00	3	75,00	0	0,00	0	0,00	0
50-MINFOPRA	7	7	6	6	85,71	4	57,14	3	42,86	0	0,00	0
51-ELECAM	14	6	4	4	66,67	4	28,57	4	28,57	2	14,29	0
52-CNDHL	2	2	2	2	100,00	2	100,00	2	100,00	0	0,00	0
54-CNPBM	2	1	0	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
TOTAL	603	507	444	361	71,2	311	51,58	184	36,29	21	3,48	9

Source : MINEPAT

5. Les délais moyens de traitement de la dépense publique

Les délais moyens de traitement peuvent être définis comme la durée de traitement des dossiers de dépenses sur l'ensemble des étapes de la chaîne budgétaire et comptable, c'est à dire de l'engagement juridique à la prise en

charge comptable, en passant par l'engagement comptable, la liquidation et l'ordonnancement, La réduction des délais de traitements des dossiers contribue significativement à l'amélioration de la qualité de service et de la performance d'exécution budgétaire,

Les résultats de l'étude sur les délais de traitement des dossiers sur la dépense publique menée en 2018 par la DGB, révèlent que le délai global moyen de traitement des dossiers de dépenses est de 98,8 jours,

Par services, à partir de l'engagement comptable, ce délai est de 17,8 jours au niveau du Contrôle financier ; 26,1 jours au niveau des services de l'ordonnateur ; et 64,9 jours au niveau du poste comptable,

Par nature économique de dépenses, il ressort que : (i) le délai global moyen de traitement des dossiers relatifs aux autres dépenses de personnel sur l'ensemble de la chaîne de la dépense publique est de 57,9 jours ; (ii) le délai global moyen de traitement des dossiers relatifs aux autres dépenses des biens et services est de 83,3 jours ; (iii) le délai global moyen de traitement des dossiers relatifs aux transferts et subventions hors pension est de 120,1 jours ; (iv) le délai global moyen de traitement des dossiers relatifs aux dépenses d'investissement sur RIO des administrations est de 155,1 jours,

De façon spécifique, les délais de traitement des dossiers de dépenses entre les différentes étapes du processus de traitement se présentent comme suit :

- le délai moyen de traitement entre la signature de l'acte d'engagement juridique et la signature du bon d'engagement comptable est de 11,9 jours ;
- le délai moyen de traitement entre l'engagement comptable et la liquidation est de 21,4 jours ;
- le délai moyen de traitement la liquidation et l'ordonnancement est de 7,2 jours ;
- le délai moyen de traitement entre l'ordonnancement et la prise en charge est de 21,3 jours ;
- le délai moyen de traitement entre la prise en charge et le paiement est de 36,8 jours,

A partir de cette étude, les délais de traitement moyens des dossiers ont été normés par la Circulaire N°001/MINFI du 28 Décembre 2018 portant Instruction

relative à l'Exécution et au Contrôle du Budget de l'Etat et des entités publiques, Ils sont de 90 jours maximum de l'engagement au paiement et sont déclinés dans le tableau ci-après.

Tableau 16: Délais de traitement de la dépense publique en 2019

Etapas	Référentiel (nombre de jours)
De l'engagement juridique à l'engagement comptable	10
De l'engagement comptable à la liquidation	14
De la liquidation à l'ordonnancement	03
De l'ordonnancement à la prise en charge comptable	14
Délai maximum entre l'engagement et le paiement	90

Source : MINFI/DGB/DGTCFM

Au terme de l'étude, des recommandations ont été formulées, afin faciliter le suivi des dossiers de dépenses, et de réduire de façon significative les délais de traitement, Il s'agit notamment :

- de mettre sur pied, conformément à l'article 66 de l'organigramme du Ministère des Finances du 28 février 2013 et en collaboration avec les autres administrations, le dispositif de contrôle interne pour la maîtrise des risques liés au processus de la commande publique ;
- de fixer dans la prochaine circulaire, les délais de traitement des dossiers impartis à chaque acteur de la chaîne budgétaire et veiller à leur respect par tous ;
- de renforcer les capacités des acteurs de la chaîne de la dépense, aussi bien sur leurs rôles respectifs, les modalités et procédures d'exécution du budget que sur les outils de travail (la nomenclature budgétaire, le plan comptable de l'état etc...) ;
- d'optimiser l'application PROBMIS et son interfaçage avec les autres applications de gestion des finances publique (Antilope, Cadre...) ;
- de mettre à la disposition de tous les acteurs de la chaîne de la dépense un manuel de procédures budgétaires qui harmonise l'ensemble des modalités d'exécution des budgets publics ;
- de poursuivre des efforts en cours pour alléger les procédures d'exécution de la dépense publique ;
- d'évoluer vers la dématérialisation du traitement de la dépense publique.

CONCLUSION

Le budget de l'Etat au cours du premier semestre 2019 s'est exécuté dans un contexte où l'économie a continué à faire preuve de résilience malgré la persistance des problèmes sécuritaires qui perturbent les activités socio-économiques, notamment dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Sur le plan budgétaire, l'ordonnance N°2019/001 du 29 mai 2019 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2018/022 du 11 décembre 2018 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019, a apporté des ajustements qui portent sur une augmentation substantielle de 361,5 milliards des ressources budgétaires et un accroissement correspondant des dépenses.

Cette nouvelle marge a permis de tenir compte des nombreuses contraintes supplémentaires à savoir : la réduction du stock important d'arriérés intérieurs, le relèvement des dépenses d'investissement sur financements extérieurs, la recapitalisation de la Banque des Petites et Moyennes Entreprises, le soutien du prix des carburants à la pompe, la sécurité et le relèvement de l'allocation dédiée à la prise en charge des pensions.

S'agissant des recettes budgétaires leur taux de recouvrement est de 44,1% comparativement à la loi des finances rectificative soit une réalisation en valeur de 1 609,5 milliards, en deçà de ce qui avait été prévu au premier semestre 2019. Par composante les recettes internes et les dons sont mobilisés respectivement à hauteur de 1 574,3 milliards et 35,2 milliards. Les recettes pétrolières et non pétrolières sont réalisées respectivement à hauteur de 54,6% et 42,7%. Les recettes fiscales sont exécutées à hauteur de 43,2%, en hausse de 6,8 milliards par rapport au premier semestre 2018. Le taux d'exécution des recettes non fiscales de 35,3%.

En ce qui concerne les dépenses budgétaires, leur taux d'exécution est de 45,6% à fin juin 2019. Par grandes rubriques, les taux d'exécution sont de 47,8% pour les dépenses courantes et de 41,7% pour les dépenses en capital. Les dépenses courantes sont en hausse sous l'effet conjugué des augmentations des dépenses de biens et services (56,4 milliards) et des intérêts (20,6 milliards) en dépit de la diminution de 5,6 milliards des dépenses de

personnels. Cette diminution se justifie en partie par l'assainissement du fichier solde dans le cadre de l'opération de comptage physique du personnel de l'Etat (COPPE).

Les dépenses d'investissement connaissent une baisse de 106 milliards du fait entre autres du retard dans le paiement des décomptes et de l'insuffisante appropriation des nouvelles procédures d'exécution des crédits d'investissement découlant de la Circulaire N°001/C/MINFI du 28 décembre 2018, relativement aux subventions d'investissement et aux fonds de contrepartie.

A fin juin 2019, sur l'ensemble des 154 programmes, le taux d'exécution des dépenses budgétaires est de 28,6% au niveau central. Le total des dépenses exécutées en procédures exceptionnelles s'élève à 742,37 milliards. Les régularisations effectuées sont de l'ordre de 277,89 milliards.

Reflétant les recettes et dons mobilisées et, les dépenses exécutées, le solde budgétaire est déficitaire et se situe à -339,1 milliards. A ce déficit s'ajoutent des besoins financiers au titre des opérations non budgétaires de 180,8 milliards, composés de l'amortissement de la dette extérieure (128,5 milliards), de l'amortissement de la dette intérieure (16,3 milliards) et du remboursement des crédits de TVA (36,0 milliards) portant le besoin de financement à 519,9 milliards. Pour le couvrir, l'Etat a trouvé des ressources non budgétaires issues des prêts projets (325,7 milliards), du financement bancaire (37,0 milliards), des recettes des correspondants (32,7 milliards), et des autres ressources de trésorerie (62,7 milliards).

L'analyse de l'exécution du budget à fin juin 2019 fait ressortir des points positifs au rang desquels :(i) l'accroissement des recettes pétrolières, notamment de la redevance SNH qui bénéficie de la hausse de la production pétrolière ; (ii) la baisse des dépenses de personnel en liaison avec l'assainissement du fichier solde dans le cadre de l'opération de Comptage Physique du Personnel de l'Etat (COPPE).

Toutefois, certaines faiblesses sont observées. Il s'agit de :(i) la baisse du rendement des recettes fiscales, en particulier la TVA;(ii) l'accroissement des dépenses courantes en liaison avec la reprise du soutien au prix du carburant ;(iii) la non couverture des restes à recouvrer dus aux projets à

financement conjoint et ceux des autres administrations publiques;(iv) les longs délais entre l'attribution et la signature des marchés publics.

Pour permettre l'atteinte de l'objectif annuel en matière de recettes fiscales, des actions sont à envisager. Elles consistent principalement : (i) au renforcement des mesures de recouvrement des arriérés et du contrôle fiscal ; (ii) à l'optimisation de la mobilisation des impôts et taxes payés par les administrations publiques ; (iii) le renforcement des contrôles en particulier avec la réception des déclarations statistiques et fiscales électroniques ; (iv) le déploiement de CAMCIS (Cameroon Customs Information System) qui permettra l'informatisation de l'ensemble des bureaux des douanes.

Pour améliorer, la qualité de l'exécution du budget, il est souhaitable : (i) de resserrer la régulation budgétaire ; (ii) d'améliorer le contrôle de l'effectivité de la dépense publique ; (iii) d'améliorer le système d'informations pour plus d'exhaustivité des données ; (iv) de renforcer la mobilisation des recettes non pétrolières ; (v) de respecter les délais de traitement des dossiers.

ANNEXES

ANNEXE 1: Changements induits par l'ordonnance du 29 mai 2019 sur les grandes rubriques du budget

1- Les ressources

Par rapport aux ressources, les ajustements ont porté sur toutes les natures de recettes et sont guidés par les éléments ci-après :

Les recettes pétrolières

Un accroissement des recettes pétrolières : malgré la quasi-stabilité observée par rapport à l'évolution des cours mondiaux du pétrole, les recettes pétrolières connaissent une augmentation de l'ordre 56 milliards due principalement à un accroissement de la production.

Les recettes fiscales

Un accroissement des recettes fiscales : Les réalisations de recettes fiscales à fin 2018 ont été plus importantes que celles estimées lors de la préparation du budget et utilisées comme base de projection des recettes fiscales de 2019. La prise en compte de cette bonne performance comme base de prévision fait accroître les recettes fiscales de 24,5 milliards. La pression fiscale passera ainsi de 13,4% du PIB en 2018 à 13,5% en 2019. Il convient de signaler que cette augmentation des recettes est imputée à l'administration fiscale à hauteur 16 milliards et 8,5 milliards à l'administration douanière, en raison de leurs performances respectives au cours de l'exercice 2018.

Les recettes non fiscales

Une augmentation des recettes non fiscales : comme dans le cas des recettes fiscales, les performances enregistrées à fin 2018 dans cette catégorie de recettes a entraîné une révision à la hausse de l'objectif projeté en 2019. C'est ainsi qu'en 2019, l'objectif attendu au titre des recettes non fiscales passe de 180 milliards à 200 milliards soit une variation de 20 milliards.

Les dons

Une augmentation des ressources au titre des dons : Suite à la réévaluation des ressources C2D, le niveau de dons attendus en 2019 connaît un accroissement de 21 milliards, passant de 79 milliards en loi de Finances initiale à 100 milliards.

Les ressources de financement

Un accroissement du niveau des titres publics à émettre au cours de cette année : Afin d'éponger le stock important d'arriérés intérieurs constitués au niveau de l'Etat et compte tenu de la profondeur du marché financier, les émissions de titre vont voir leur niveau passer de 260 milliards à 350 milliards, soit une augmentation de 90 milliards.

Au niveau des autres ressources de financement, les fluctuations du taux de change du dollar, le glissement en 2019 du décaissement de l'appui budgétaire de la Banque Mondiale initialement prévu en 2018 d'un montant de 59 milliards, et la baisse des décaissements de la BAD à hauteur de 33 milliards impactent le niveau des appuis budgétaires attendus. Toutes choses qui situent le niveau des appuis budgétaires de 2019 à 358 milliards contre une prévision initiale de 329 milliards, soit une variation de 29 milliards.

Par ailleurs, les prêts nets enregistrés, d'un montant de 27 milliards, remboursés par la SONARA et qui n'étaient pas prévu en loi de finances permettent d'accroître les marges en financement. Toutes ces dispositions permettent de prendre en charge les nouvelles priorités en matière de dépenses.

2 Les dépenses

Au niveau des dépenses plusieurs réajustements ont été opérés. Afin de permettre la prise en compte des nouvelles priorités du Gouvernement et de maintenir l'objectif de déficit du solde budgétaire à 2% du PIB, certaines réallocations ont été effectuées et notamment concernant les postes de dépenses suivants :

Dépenses de personnel

Un redéploiement des économies budgétaires réalisées dans le cadre du COPPE 2018 : Les résultats de l'opération de comptage physique du personnel de l'Etat font ressortir des économies de l'ordre de 3 milliards par mois ; lors de la préparation du budget 2019 les résultats du COPPE n'étant pas encore disponible l'impact de ces économies n'a pas été répercuté sur la projection de la masse salariale 2019, en le faisant une fois cette information disponible, les dépenses de personnels subissent une diminution de 26 milliards.

Dépenses de biens et services

Une baisse à hauteur de 50 milliards opérée sur les enveloppes des dépenses de biens et services des administrations : Etant donné que, les nouvelles priorités du Gouvernement ne sont pas accompagnées par un relèvement substantiel des recettes attendues, il y a une nécessité de revoir à la baisse les enveloppes des dépenses de biens et services des administrations.

Les marges sollicitées s'élèvent à 80 milliards, mais pour préserver la mise en œuvre de diverses activités dans les administrations, nous avons pu obtenir seulement 50 milliards correspondant au montant total de tous les blocages de précaution opérés dans les chapitres budgétaires en début d'exercice 2019, excepté les ministères qui portent les dépenses sociales compte tenu de l'engagement pris par le Gouvernement dans le cadre du Programme Economique et Financier par rapport au respect d'un plancher de dépenses sociales.

Le renforcement de la provision de sécurité par un accroissement de 20 milliards. En effet le rythme de sollicitations de dépenses liées à la lutte contre l'insécurité dans les régions de l'Extrême Nord et de l'Est d'une part, et la maîtrise de la crise sociale dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest a réduit considérablement la provision constituée dans le cadre de la loi de Finances initiale 2019, il était donc important compte tenu du contexte de renforcer cette provision.

Un ajustement à la hausse à hauteur de 30 milliards, des dépenses liées à l'organisation des prochaines échéances électorales. En effet lors de l'élaboration de la Loi de finances, la provision constituée pour prendre en charge les dépenses liées à l'organisation des élections était de 50 milliards et avait été évaluée par rapport aux élections législatives et municipales.

Une fois l'élection régionale et la mise en place des régions annoncé il y a une nécessité de renforcer les marges de manœuvre budgétaires liées aux élections afin d'assurer une organisation harmonieuse de toutes les échéances électorales.

Les transferts et subventions

Le renforcement de la provision à hauteur de 20,3 milliards en vue d'une meilleure prise en charge des dépenses liées au soutien du prix du carburant à

la pompe. En effet depuis le début de l'exercice, les cours mondiaux du baril de pétrole sont à la hausse et compte tenu de la politique de stabilisation des prix à la pompe, la SONARA enregistre d'importants manques à gagner qui se chiffrent mensuellement à environ 11,7 milliards soit toute chose restant égale par ailleurs environ 140 milliards pour toute l'année. La provision en Loi de finances initiale étant de 104 milliards, cet ajout 20,3 milliards permettra juste de réduire le gap qui était de 36 milliards. Donc une ardoise de 16 milliards environ reste sans crédits.

Le relèvement de l'enveloppe nécessaire à la prise en charge des pensions à hauteur de 1,0 milliard. Cet ajustement est nécessaire pour prendre en charge tous les pensionnés ; notamment ceux réhabilités par une mesure du MINFI qui a autorisé le paiement de la prépension à tous les pensionnés qui par le passé, étaient suspendus de perception de la pension dès qu'ils ont bénéficié de la prépension durant deux ans sans avoir vu leur dossier de pension aboutir.

Dépenses d'investissement sur ressources propres

Une réduction de 17,6 milliards dépenses d'investissement sur ressources propres, la hausse importante des dépenses d'investissement sur ressources extérieures a eu pour effet une dégradation du solde primaire ; afin de maintenir le niveau de déficit à 2% du PIB, il était nécessaire de revoir à la baisse les dépenses d'investissement sur ressources propres. Dans cette démarche de réduction, les résultats de l'évaluation de la mise en œuvre à fin mars 2019 ont été mis à contribution, car les projets dont la mise en œuvre a été reportée pour d'autres exercices budgétaires sont ceux qui ont des difficultés de démarrage, donc véritablement pas matures.

Dépenses d'investissements sur ressources extérieures

Un accroissement important à hauteur de 158 milliards des dépenses d'investissement sur financements extérieurs ; en effet la forte contraction exercée sur les appels de fonds en 2018, en vue de respecter l'objectif de solde primaire à 2,6% du PIB a eu un impact défavorable dans la bonne exécution des projets à financements conjoints en 2018. Dans les perspectives d'améliorer l'exécution des projets en prenant en charge les nombreux décomptes en instance, il a paru judicieux de revoir de façon significative ce poste de dépense.

Dépenses de restructurations/réhabilitations

Un renforcement à hauteur de 10 milliards de la provision dédiée à la prise des participations ; en effet cette provision servira à la recapitalisation de la banque des Petites et Moyennes Entreprises. Il convient d'indiquer que le soutien du prix à la pompe des carburants a été imputé dans le Chapitre 60 « Subvention de fonctionnement », la recapitalisation de la BPME dans le chapitre 92 « Participations » et le renforcement des provisions pour sécurité et pour élections au chapitre 65 « Dépenses Communes ».

3- Le financement du déficit budgétaire

Enfin, des réajustements ont été effectués au niveau de la dette extérieure et intérieure pour prendre en compte les informations actualisées, sur la base des nouvelles conventions et de la variation des taux de change.

Dans cet environnement, le budget de l'Etat 2019 passe de 4 850,5 milliards à 5 212 milliards, soit une augmentation en valeur absolue de 361,5 milliards et de 7,5% en valeur relative. Le niveau de déficit budgétaire global se stabilise à 2% du PIB par rapport à la loi de finances 2019.

ANNEXE 2 : Récapitulatif de l'exécution budgétaire à fin juin 2019 (en milliards)

RUBRIQUES	L.F.	L.F.R	janv-juin 19	janv-juin 18	Taux de	Variation	
	2019	2019	Réalisations	Réalisations	Réalisation	f=b-c	(c/b)
		(a)	(b)	(c)	(b/a) (%)	(abs)	(%)
A- RECETTES INTERNES	3 429,5	3 548,6	1 574,3	1 519,2	44,4%	55,1	3,6%
I-Recettes pétrolières	450,0	506,0	276,5	220,2	54,6%	56,3	25,6%
1-Redevance SNH	358,5	414,5	232,1	186,0	56,0%	46,1	24,8%
2- IS pétrole	91,5	91,5	44,4	34,1	48,5%	10,3	30,2%
II- Recettes non pétrolières	2 979,5	3 042,6	1 297,8	1 299,0	42,7%	-1,2	-0,1%
1- Recettes Fiscales	2 899,5	2 924,0	1 263,3	1 256,5	43,2%	6,8	0,5%
a- Recettes des impôts et taxes	2 058,0	2 074,0	898,9	903,2	43,3%	-4,3	-0,5%
dont – IRPP	278,0	292,0	150,3	126,9	51,5%	23,4	18,4%
- TVA	863,0	864,0	283,6	327,2	32,8%	-43,6	-13,3%
- IS non pétrole	350,0	360,0	208,1	196,3	57,8%	11,8	6,0%
- Droits d'accises	220,0	215,0	101,9	100,5	47,4%	1,4	1,4%
- Droits d'enreg.et timbre	123,6	117,5	51,2	51,8	43,6%	-0,6	-1,2%
- TSPP	135,0	130,0	65,6	66,6	50,5%	-1,0	-1,5%
b- Recettes douanières	841,5	850,0	364,4	353,3	42,9%	11,1	3,1%
dont - Droit de douane import.	376,4	355,9	151,3	159,1	42,5%	-7,8	-4,9%
- TVA import.	422,6	372,6	163,5	162,0	43,9%	1,5	0,9%
- Droits d'accises import.	12,8	57,0	24,6	7,7	43,2%	16,9	219,5%
- Droits de sortie	20,4	43,6	17,2	19,4	39,4%	-2,2	-11,3%
2- Recettes non fiscales	180,0	200,0	70,5	78,5	35,3%	-8,0	-10,2%
3- Remboursement de TVA	-100,0	-81,4	-36,0	-36,0	44,2%	0,0	0,0%
B- DONS	79,0	100,0	35,2	47,0	35,2%	-11,8	-25,1%
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES	3 508,5	3 648,6	1 609,5	1 566,2	44,1%	43,3	2,8%
DEPENSES ET PRÊTS NETS							
I- DPENSES BUDGETAIRES							
1-Dépenses courantes	2 663,7	2 659,0	1 269,9	1 096,1	47,8%	173,8	15,9%
Dépenses de personnel	1 058,2	1 032,0	484,5	490,1	46,9%	-5,6	-1,1%
Dépenses de Biens & Services	895,2	802,0	404,7	348,3	50,5%	56,4	16,2%
Dont à régulariser	0,0	0,0	74,5	40,9	-	33,6	82,2%
Transferts et pensions	512,3	617,0	265,3	162,9	43,0%	102,4	62,9%
Intérêts	198,0	208,0	115,4	94,8	55,5%	20,6	21,7%
2- Dépenses d'investissement	1 327,6	1 478,0	616,0	722,0	41,7%	-106,0	-14,7%
Sur financements extérieurs	617,0	775,0	360,9	424,9	46,6%	-64,0	-15,1%
Dont à régulariser	0,0	0,0	0,1				
Sur ressources propres.	670,6	653,0	241,8	284,3	37,0%	-42,5	-14,9%
Dont à régulariser	0,0	0,0	0,1				
Dépenses de restructuration	40,0	50,0	13,3	12,8	26,6%	0,5	3,9%
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	3 991,3	4 137,0	1 885,9	1 818,1	45,6%	67,8	3,7%
II-Prêts nets (Rembour. moins prêts)		-27,0	62,7	0,0			
TOTAL DEPENSES ET PRÊTS NETS	3 991,3	4 110,0	1 948,6	1 818,1	47,4%	130,5	
Soldes							
Solde budgétaire	-482,8	-461,4	-339,1	-251,9	73,5%	-87,2	34,6%
Solde primaire	-284,8	-253,4	-223,7	-157,1	88,3%	-66,6	42,4%
Solde primaire non pétrolier	-734,8	-759,4	-500,2	-377,3	65,9%	-122,9	32,6%
Variation d'arriérés	-166,8	-248,5	59,2	58,0			

Source : MINFI/DGB

ANNEXE 3 : TABLEAU D'EQUILIBRE

Ressources	Montant	DEPENSES	ORDO.
BUDGET GENERAL			
RECETTES INTERNES ET DONS		DEPENSES COURANTES	
Recettes fiscales brutes	1 263,3	Intérêts de la dette	115,4
<i>Dont remboursement des crédits TVA</i>	36,0	Dépenses de personnel	484,5
Recettes fiscales nettes	1 227,3	Biens et services	404,4
Recettes pétrolières	276,5	Transferts courants	265,3
Recettes non fiscales	70,5	DEPENSES EN CAPITAL	
<i>Total Recettes internes nettes</i>	<i>1 574,3</i>	Dépenses sur financement extérieur	360,9
Dons	35,2	Dépenses sur ressources propres	241,8
		Dépenses de Participation/Restructuration	13,3
RECETTES EXCEPTIONNELLES		AUTRES DEPENSES	
Recettes de privatisations		Prêts nets	62,7
RECETTES NETTES BUDGET GENERAL	1 609,5	DEPENSES BUDGET GENERAL	1 948,3
NATURE DU SOLDE			
	Montant LFR 2019	REALISATION A fin juin 2019	Taux de réalisation
SOLDE PRIMAIRE NON PETROLIER	-759,4	-499,9	65,8%
SOLDE GLOBAL	-461,4	-338,8	73,4%

Source : MINFI/DGB

TABLE DE MATIERES

SOMMAIRE.....	ii
LISTE DES TABLEAUX	iii
LISTE DES GRAPHIQUES	iii
LISTE DES ENCADRES	iii
AVANT-PROPOS.....	iv
INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : EXECUTION GLOBALE DU BUDGET A FIN JUIN 2019	3
DEUXIEME PARTIE : EXECUTION DETAILLEE DU BUDGET A FIN JUIN 2019.....	7
1. les recettes budgétaires	7
1.1 Les recettes internes	7
1.1.1. Les recettes pétrolières.....	8
1.1.2. Les recettes non pétrolières.....	9
1.1.2.1. Les recettes fiscales.....	9
1.1.2.2. Les recettes non fiscales.....	11
1.2. Les dons.....	12
2. Les dépenses budgétaires	12
2.1. Les dépenses par nature économique	12
2.1.1. Les dépenses courantes	12
2.1.2. Les dépenses d'investissement.....	13
2.2. Les dépenses par programme	15
2.3. Les dépenses selon la classification administrative	23
3. Les soldes Budgétaires	26
4. Le financement.....	27
TROISIEME PARTIE : THEMATIQUES PARTICULIERES	30
1. Les procédures dérogatoires	30
1.1 Les régies d'avance	30
1.2 Les engagements provisionnels.....	31
1.3 Les dépenses sans ordonnancement préalable et les avances de trésorerie.....	31
2. Les ressources transférées	33
3. Les dépenses sociales	34
4. La situation des marchés publics.....	35
5. Les délais moyens de traitement de la dépense publique.....	37
CONCLUSION :	40
ANNEXES	v
ANNEXE 1: Changements induits par l'ordonnance du 29 mai 2019 sur les grandes rubriques du budget	v

ANNEXE 2 : Récapitulatif de l'exécution budgétaire à fin juin 2019 (en milliards).....	x
ANNEXE 3 : TABLEAU D'EQUILIBRE	xi
TABLE DE MATIERES.....	xii